



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 10 FEVRIER 2011 à 17 h 30**



**SOMMAIRE**



|  |       |
|--|-------|
| Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2010  | p. 4  |
| O/J N° 1 – ADMINISTRATION GENERALE – Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales | p. 4  |
| O/J N° 2 – ADMINISTRATION GENERALE – Attribution du label « ville d'art et d'histoire » - Signature de la convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication                        | p. 5  |
| O/J N° 3 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation de nouveaux membres de la commission extra municipale « fêtes traditionnelles »   | p. 5  |
| O/J N° 4 – ADMINISTRATION GENERALE – Délégation d'attribution au maire en matière de placement de fonds  | p. 5  |
| O/J N° 5 – FINANCES – Legs Howard-Johnston – Autorisation budgétaire spéciale par anticipation au vote du budget primitif 2011   | p. 5  |
| O/J N° 6 – FINANCES – Orientations budgétaires 2011  | p. 6  |
| O/J N° 7 – FINANCES – Remise gracieuse de pénalités relatives à la taxe locale d'équipement  | p. 19 |
| O/J N° 8 – FINANCES – Palais des sports de Lauga – Conditions générales de location pour les spectacles autres que manifestations sportives  | p. 20 |
| O/J N° 9 – FINANCES – Arènes – Modification des conditions de location pour les manifestations autres que les corridas   | p. 22 |

|  |       |
|--|-------|
| O/J N° 10 – CULTURE et PATRIMOINE – Musée Bonnat – Concours de l'Académie Maurice Ravel – Prix du « musée bonnat »   | p. 22 |
| O/J N° 11 – CULTURE et PATRIMOINE – Convention de coopération avec le syndicat mixte du Conservatoire Maurice Ravel pour le cycle « Musicabonnat »   | p. 22 |
| O/J N° 12 – DEVELOPPEMENT DURABLE – Antennes relais de téléphonie mobile du château d'eau du Polo – Avenants de prolongation de la durée d'occupation par les opérateurs   | p. 22 |
| O/J N° 13 – ENVIRONNEMENT – ESPACES NATURELS – Plaine d'Ansot – Conventions-cadres de partenariat à finalité pédagogique avec le lycée des métiers de la montagne d'Oloron Sainte-Marie et le lycée Armand David d'Hasparren     | p. 23 |
| O/J N° 14 – ENVIRONNEMENT – ESPACES NATURELS – Tarifs applicables aux ateliers de groupe assurés par le service des publics de la Direction du patrimoine naturel et environnemental   | p. 23 |
| O/J N° 15 – ENVIRONNEMENT – Pôle tri et valorisation des déchets – Avis sur le dossier d'enquête publique relative à l'autorisation d'exploiter au titre d'une installation classée pour la protection de l'environnement        | p. 23 |
| O/J N° 16 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Stockage déchets ultimes de nettoyage des espaces publics au centre d'Hazketa à Hasparren – Signature du marché avec la société CEPB   | p. 35 |
| O/J N° 17 – FETES TRADITIONNELLES 2011 – Règlement du concours de l'affiche des fêtes de bayonne 2011  | p. 35 |
| O/J N° 18 – FETES TRADITIONNELLES 2011 – Corso – Conventions de mise à disposition du local des chars au profit des associations participantes et versement d'acomptes   | p. 36 |
| O/J N° 19 – FETES TRADITIONNELLES 2011 – Conventions de partenariat avec les villes de Bordeaux, Tarbes, Dax et Biarritz pour des prestations de propreté urbaine  | p. 36 |
| O/J N° 20 – FONCIER – Bail à réhabilitation au profit du PACT-HD Pays-Basque concernant d'anciens logements de fonction de l'école de la Citadelle – Modification de la durée  | p. 36 |
| O/J N° 21 – FONCIER – Désaffectation et déclassement de la piscine des Hauts de Sainte-Croix   | p. 37 |
| O/J N° 22 – INFRASTRUCTURES – Total Exploitation Production France – Dossier de déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers pour la canalisation de transport d'hydrocarbure de Lacq à Tarnos – Avis de la Ville de Bayonne | p. 37 |
| O/J N° 23 – PATRIMOINE IMMOBILIER – Immeuble Cassin – Réparation du balcon du 1 <sup>er</sup> étage - Autorisation du dépôt de la déclaration de travaux   | p. 37 |

|   |       |
|---|-------|
| O/J N° 24 – RENOVATION URBAINE - Renouveaulement du cofinancement du poste de chargé de mission pour la promotion des clauses d'insertion à la Maison de l'emploi en 2011 | p. 37 |
| O/J N° 25 – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs   | p. 38 |
| O/J N° 26 – SPORTS – Convention d'utilisation du Centre aquatique des Hauts de Bayonne  | p. 38 |
| O/J N° 27 – SPORTS – Convention d'indemnisation au titre des mises à disposition d'équipements municipaux en faveur du collège Aturri (années scolaires 2010-2012)        | p. 41 |
| O/J N° 28 – SPORTS – Convention de mise à disposition de locaux (ancienne piscine des Hauts de Sainte-Croix) au profit de l'Association sportive bayonnaise (ASB)         | p. 41 |
| O/J N° 29 – SPORTS – Eclairage du terrain de rugby Christian Belascain – Autorisation du dépôt de la déclaration de travaux   | p. 41 |
| O/J N° 30 – URBANISME et SECTEUR SAUVEGARDE – Cession de l'immeuble sis 20 quai Galuperie, cadastré BZ 62, à la SA HLM Domofrance   | p. 42 |
| O/J N° 31 – URBANISME et SECTEUR SAUVEGARDE – Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la Ville  | p. 42 |
| O/J N° 32 – COOPERATION INTERCOMMUNALE – Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak – Modification des statuts   | p. 42 |



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 10 FEVRIER 2011 à 17 h 30**

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mmes Dumas, Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé (à compter de la délibération n° 6), MM. Bergé (jusqu'à la délibération n° 14), Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à Mme Dumas, M. Bergé à Mme Capdevielle (à compter de la délibération n° 15), Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Thicoipé à M. Aguerre (jusqu'à la délibération n° 5), Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

**SECRETARE** : Mme Doucet-Joyé



Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

M. Aguerre : Il n'y a pas d'observation sur le procès-verbal mais au prochain conseil municipal, nous aurons à débattre sur le budget : une séance donc importante. Nous aimerions bien quand même recevoir les documents avant la date butoir légale, c'est-à-dire avant le vendredi qui précède le conseil municipal, comme cela a été le cas pour le conseil municipal d'aujourd'hui, en particulier pour les orientations budgétaires.

M. le Maire : Votre question s'adressant finalement davantage aux services qu'à moi-même, je leur demande de faire diligence et de vous transmettre ces documents le plus rapidement possible, dès qu'ils auront été validés, pour que vous puissiez les travailler.

Nous avons pris note de votre observation.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**O/J N° 1 - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.**

M. le Maire : En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal prend acte de la communication du compte-rendu des décisions du

maire prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal et détaillées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 2 - Attribution du label « ville d'art et d'histoire » - Signature de la convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication.**

M. le Maire : Après instruction du dossier présenté par la commune et sa soutenance devant le Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication a décidé d'attribuer à la Ville de Bayonne le label « Ville d'art et d'histoire ». Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention fixant les objectifs et les moyens ainsi que le cadre partenarial dans lequel doit s'inscrire la mise en œuvre du label et d'autoriser M. le Maire à la signer avec l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 3 - Désignation de nouveaux membres de la commission extra municipale « Fêtes traditionnelles ».**

M. Jaussaud : Suite à la démission de trois membres, il est demandé au conseil municipal de désigner les nouveaux membres suivants : au titre des représentants des peñas, M. Nicolas Alquié, au titre des représentants d'associations et de personnes qualifiées Mme Kilou Saint-Paul et M. Francis Gonzalez.

M. Bergé : Après avoir municipalisé les élections cantonales avec un fameux sondage dont la presse s'est fait très plaisir, voilà maintenant que vous nous cantonalisez les affaires municipales en nommant le suppléant de Mme Lauqué à la commission des fêtes, et ce avant les élections cantonales.

Sur le timing, on peut dire que c'est un geste un peu inélégant, s'il en demeure, mais qu'en notre ville de Bayonne c'est une bonne vieille tradition où nomination va souvent avec élection. Alors, que faire, à part vous donner rendez-vous les 20 et 27 mars prochain pour voir simplement si le processus d'élection républicaine pourra remplacer le casting.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 4 - Délégation d'attribution au maire en matière de placement de fonds.**

M. Soroste : Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions détaillées en note de synthèse visant à préciser la portée de la délégation accordée à M. le Maire en matière de placement de fonds par délibération du 31 mars 2008.

Adopté à l'unanimité.

## FINANCES

**O/J N° 5 – Legs Howard-Johnston - Autorisation budgétaire spéciale par anticipation au vote du budget primitif 2011.**

M. Soroste : Afin de pouvoir réaliser le placement de 2 M€ avant le vote du budget primitif 2011, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et

mandater ce montant conformément à l'instruction budgétaire M14.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 6 - Orientations budgétaires 2011.**

M. Soroste : D'abord, un petit rappel du contexte national, qui impacte évidemment notre commune.

Premièrement, la loi de programmation des finances publiques 2011-2014 : j'en retire les principaux éléments suivants.

La baisse du déficit public qui est un objectif fort et qui constitue la priorité des priorités des finances publiques pour la période 2011-2014. Il est évident que la réduction de ce déficit comporte, pour un retour à l'équilibre, une maîtrise draconienne des dépenses publiques dont la progression doit être contenue à 0,8 % en 2011 et 2014. Je vous rappelle que l'évolution était de 1,8 % en 2010.

Deuxième élément important, le budget de l'Etat pour 2011 et la loi de finances de 2011 retiennent comme hypothèse une croissance de 2 % du PIB et une évolution de l'inflation de 1,5 %. Voilà le contexte qui nous est présenté pour 2011.

En ce qui concerne les dispositions relatives à nos collectivités locales, j'en retiens un certain nombre qui impactent nos finances.

La première, en matière de taxe d'habitation : la neutralisation des effets de transfert de la part départementale de la taxe d'habitation au bloc communal. Je vous rappelle qu'avec la réforme, nous avons un transfert du département et ce projet impacte ou pas la politique d'abattements. Nous avons un département qui n'applique pas une politique propre d'abattements, donc nous n'aurons pas d'impact, au niveau de la commune, pour les contribuables de la communauté d'agglomération. La communauté elle-même a décidé de ne pas voter sa propre politique d'abattements pour 2011 ; le dispositif des abattements reste donc identique à celui qui prévalait avant le transfert de la fiscalité. Donc, pas de changement pour nous en matière d'abattements.

Deuxième possibilité à retenir dans la loi : la possibilité de moduler les abattements facultatifs par paliers de 1 %. Cette évolution pourrait permettre de réviser à l'avenir la politique d'abattements en vigueur à Bayonne (il y a une possibilité de souplesse et de variations qui n'existait pas auparavant).

Je retiens également, en matière de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE, qui remplace la taxe professionnelle, dont nous avons déjà parlé. Je vous rappelle la nouvelle répartition de la valeur ajoutée entre collectivités du bloc communal (la valeur ajoutée d'un contribuable est imposée dans chacune des communes dans lesquelles il dispose de locaux ou dans lesquelles il emploie des salariés pour plus de 3 mois), qui s'effectue au prorata suivant : 1/3 selon les valeurs locatives des immobilisations imposées à la CFE ET 2/3 selon l'effectif.

Voilà le schéma dans lequel nous allons évoluer à partir de 2011.

Autre point important de l'environnement général à retenir : les dotations de l'Etat et leur évolution. Etant donné le contexte dont je viens de vous parler, l'indexation de la dotation globale de fonctionnement par rapport à l'évolution de l'inflation est supprimée. Le montant de la DGF au niveau national est désormais fixé directement par la loi de finances et pour 2011, il sera en hausse de 0,2 %.

Je vous rappelle également la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, qui est importante aussi pour nous : l'enveloppe nationale augmente de 6,2 % et pour notre catégorie de ville, nous aurons une augmentation de 1,5 %.

Voilà le contexte général sur les éléments principaux qu'il me semblait important de vous rappeler.

Concernant le compte administratif 2010 prévisionnel, à titre d'information (nous n'avons pas les chiffres définitifs mais on s'en approche de très près), je crois qu'il est important de vous communiquer quelques chiffres. Sans vous en abreuver, je vais vous rappeler ceux qui me paraissent essentiels, sachant que vous avez le loisir de les regarder dans le détail.

Les recettes de fonctionnement de notre commune totalisent en 2010, 69 M€ ; on avait prévu 68,4 M€ (budget primitif + DM) : on réalise donc 101 % des recettes prévues. Nous avons donc 600 000 € de plus de recettes, qui proviennent essentiellement des droits de mutation dont les recettes se sont surtout accélérées en fin d'année et qui atteignent 1,67 M€, alors qu'on avait prévu 1,15 M€. Compte tenu de la baisse très significative de 2009, nous avons été prudents mais il y a une accélération significative en fin d'exercice qui nous procure 600 000 € de plus de recettes.

D'une année sur l'autre, les autres recettes, dites courantes, sont positives, en augmentation de 2,7 %, soit 1,7 M€ de plus : c'est une évolution plus favorable que celle que nous avons prévue au budget primitif 2010 (1,9 %). On relève notamment une progression des bases d'imposition sensiblement supérieure aux estimations initiales données par les services des impôts. Donc, les bases définitives d'imposition de la ville, qui prouvent le dynamisme de la ville, augmentent de manière importante puisque les bases de la taxe d'habitation augmentent de 4 % (contre 3,2 % prévu) et celles de la taxe sur le foncier bâti de 3,5 % (contre 2,3 % prévu). Donc, augmentation plus forte que prévu des bases.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles vont s'élever à 62,2 M€ (on avait prévu 64,9 M€), soit un écart de moins de 2,7 M€ de dépenses qui viennent majorer d'autant le résultat 2010. Les taux de réalisation des principaux postes de dépenses sont conformes à ce qui est constaté habituellement. Charges de personnel : 99 % de ce qui était prévu ; subventions et contributions obligatoires : 97 %. En revanche, les taux sont nettement inférieurs aux exercices précédents pour ce qui concerne les achats et charges externes : 93 % de réalisé contre une moyenne de 96 % les 3 derniers exercices.

Pour les charges financières également, nous réalisons 80 % de ce qui était prévu compte tenu du bénéfice que nous avons du maintien des taux très bas en 2010. Sur ce dernier poste, le maintien des taux d'intérêt à un niveau très faible tout au long de l'année a permis de limiter les frais financiers à 1,9 M€ (nous avons prévu 2,4 M€).

D'un exercice sur l'autre, les dépenses courantes connaissent donc globalement une progression inférieure à 2 %. Le résultat d'une progression inférieure aux prévisions des dépenses et d'une progression supérieure à ce qui était prévu des recettes fait que notre capacité d'autofinancement brut atteint un résultat important de 7,6 M€ (je vous rappelle que nous avons déjà fait un très bon résultat en 2009 à 7,9 M€, soit un niveau très satisfaisant).

Après remboursement du capital des emprunts, l'exécution du budget 2010 dégage donc une capacité nette d'autofinancement supérieure à 2 M€, ce qui nous limite d'autant le recours à l'emprunt.

Voilà pour les principaux chiffres du fonctionnement.

Pour l'investissement, c'est une année assez exceptionnelle aussi puisque le montant total des dépenses d'investissement de la Ville s'est élevé en 2010 à 26,5 M€, soit plus de 10 M€ de plus qu'en 2009. La Ville a donc vraiment réalisé ce qu'elle voulait, c'est-à-dire participer au développement de l'économie malgré la crise et maintenir l'emploi autant que faire se peut : donc 26 M€ dépensés avec un taux de réalisation de 74 %. Le financement de ces investissements a été assuré à hauteur de 30 % par les subventions (très important aussi : 8 M€), 26 % par nos recettes propres et 30 % seulement par l'emprunt. Sur les 26 M€, nous n'avons emprunté que 30 %, ce qui est très satisfaisant.

L'encours de la dette, à la clôture de l'exercice 2010, s'élevait donc à 68,5 M€ (il était de 65,7 M€ en 2009). Nous avons donc retrouvé le niveau de fin 2008 mais, je le rappelle, avec un investissement de 26 M€ : nous avons dépensé 26 M€ et augmenté l'endettement de 3 M€ en 12 mois. Le ratio en plus de désendettement représente 9 ans, ce qui est aussi tout à fait satisfaisant.

Voilà pour les principaux chiffres du compte administratif.

Je tiens à remercier toute mon équipe de la direction financière, dirigée par M. Foulon, mais également M. le Maire et tous les adjoints, tous les élus, tous les directeurs de service qui ont permis d'atteindre ce résultat, qui est un résultat collectif : tout le monde a respecté le vœu de M. le Maire de la maîtrise des charges (c'était important) et respecté les objectifs fixés sur le plan financier (je n'ai qu'à me louer de cela) puisque tous les clignotants sont au vert.

N'empêche que la situation étant ce qu'elle est, pour les orientations 2011, nous devons maintenir les efforts que nous avons réalisés dans l'intérêt de notre ville. L'exercice 2011 sera encore plus compliqué compte tenu du contexte que j'ai décrit tout à l'heure, du fait que nos recettes sont plus contraintes.

Pour la section fonctionnement, dont le choix majeur retenu pour les orientations budgétaires 2011, est que, comme en 2010, les résultats ont été faits avec une fiscalité qui n'a pas augmenté (0% d'augmentation de la fiscalité communale en 2010), l'objectif n° 1, le choix majeur retenu par M. le Maire et nous tous, est de maintenir en 2011 les taux d'imposition avec 0 % d'augmentation pour le taux communal, inchangé par rapport à 2009 pour soutenir les Bayonnaises et les Bayonnais en ces temps difficiles.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, pour atteindre cet objectif, nous prévoyons une progression entre 1,5 et 2 %. Pour le produit des impôts directs (taxe d'habitation et taxe foncière), nous prévoyons 24,5 M€, en augmentation de 3,8 % par rapport à 2010. Si on augmente les recettes alors qu'on n'augmente pas les taux, c'est parce que les bases vont évidemment bouger. Nous prévoyons une augmentation des bases définitives d'imposition, qui augmentent par un taux légal. Et également, une augmentation des bases physiques compte tenu du développement de l'habitation dans notre commune. C'est donc par les bases que nous augmenterons nos recettes et non pas par les taux.



Pour les dotations versées par la Communauté d'agglomération en contrepartie du transfert de l'ex-taxe professionnelle, nous prenons une prévision de 3 % d'augmentation de la dotation de solidarité communautaire. Cette revalorisation reste à confirmer en fonction des bases d'imposition qui seront notifiées à la Communauté pour la CVAE et la CFE, qui remplacent la taxe professionnelle.

Nous estimons les autres recettes fiscales à 2,45 M€, dont 1,4 M€ pour la taxe additionnelle droits de mutation. Pour les droits de mutation, nous restons prudents : bien qu'il y ait eu une accélération à la fin de l'année 2010 nous prévoyons dans notre budget 2011 un montant d'1,4 M€ alors qu'on a réalisé 1,6 M€ et qu'on avait prévu 1,1 M€ (on se met dans la fourchette pour être prudent).

Pour les dotations reçues de l'Etat, l'application des mesures prévues dans la loi de finances conduit à une diminution de 160 000 € de la dotation globale de fonctionnement qui représentera quand même 9,6 M€ et une très légère revalorisation de 15 000 € de la DSU, qui fait 1 M€. Nous estimons que les compensations fiscales s'élèveront à 2 M€, soit un montant identique à 2010.

Pour les participations des autres partenaires (financeurs, Etat, ANRU, Caisse d'allocations familiales, Conseils régional et général...), on prévoit le même niveau qu'en 2010, soit 1,8 M€.

Enfin, les produits du Domaine et des services devraient représenter globalement 7,8 M€, soit une évolution de 2 % (à peu près l'inflation prévue).

En ce qui concerne les dépenses, compte tenu évidemment d'une progression limitée des recettes, nous prévoyons une progression limitée, avec une vigilance toute particulière en matière de dépenses, ce qui a conduit à fixer les objectifs de diminution de certains postes pour la préparation du budget 2011 de manière à limiter autant que possible la hausse globale des charges de fonctionnement.

Pour les charges de personnel, le GVT (glissement vieillesse-technicité) est limité à 1 % cette année en raison du gel des rémunérations des agents publics, décision qui s'appliquera également en 2012 et 2013. Cet élément, couplé à une gestion fine des ressources humaines (départs à la retraite, besoins de créations de postes, reclassement...) fait que la masse salariale devrait connaître une évolution très modérée en 2011, de l'ordre de 2,4% d'augmentation par rapport au BP 2010, à rapprocher d'un niveau de l'ordre de 3% pour les exercices précédents (je vous rappelle que la masse salariale des charges de personnel représente la moitié de nos dépenses de fonctionnement).

Pour les autres dépenses (achats et charges externes), l'objectif fixé aux services municipaux est une baisse de 3 % des crédits d'intervention, c'est-à-dire des dépenses modulables. Inversement, un certain nombre de lignes budgétaires devront être abondées pour prendre en compte les augmentations incontournables telles que les frais d'électricité (on prévoit une hausse de 50 000 €), les contrats d'assurance (60 000 €) et des contrats de chauffage. Au total, l'hypothèse retenue à ce jour est une reconduction des crédits votés au BP 2010, soit 15,3 M€ de dépenses pour les achats et charges externes.

L'autre poste de dépenses important, les subventions et les participations : nous prévoyons d'inscrire 9,25 M€ contre 9,4 M€ l'an dernier, soit une baisse de 150 000 €. En effet, l'orientation retenue est une baisse générale de 7 % des subventions aux

associations, ramenée à 3,5 % pour les associations à caractère social, hypothèse permettant de ramener le poste budgétaire à 5 M€ pour les subventions contre 5,2 M€ au budget 2010. Par ailleurs, la subvention d'équilibre au CCAS pourrait être comprise entre 2,4 et 2,5 M€, soit une hausse par rapport au montant effectivement versé en 2010 de 2,3 M€.

Nous estimons les frais financiers à 2,3 M€ (nous avons prévu 2,4 M€ il y a un an), en retenant une hypothèse prudentielle de remontée des taux (qui commencent à remonter d'ailleurs) courant 2011 et un coût de ligne de trésorerie de 0,2 M€.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement devraient représenter 59,2 M€, soit une progression de 1,2 % par rapport au BP 2010.

Sur la base de ce que je viens de vous dire, nous prévoyons que le BP 2011 nous dégage une capacité d'autofinancement de l'ordre de 7 M€, alors que nous avons prévu 6,1 M€ au BP 2010 et que nous avons réalisé 7,6 M€ en 2010.

Au niveau de l'investissement, le remboursement de la dette représente 5,4 M€ pour 2011, soit un niveau équivalent à 2010. Nous prévoyons cette année des dépenses d'équipement à hauteur de 18 M€, contre 25 M€ en 2010, 15 M€ en 2009 et 19 M€ en 2008 (ce sont des montants très importants). Il s'agit de crédits qui seront ouverts au BP 2011, auxquels viendront s'ajouter les 7 M€ de report de 2010, crédits qui ont été ouverts mais qui n'ont pas encore été consommés.

En face de ces dépenses, nous aurons des ressources d'investissement que nous prévoyons de la manière suivante : recettes propres, 3 M€ ; des cessions immobilières pour 0,5 M€ ; l'autofinancement net, 1,6 M€ et les subventions reçues, 4,5 M€ (là aussi, on ne peut pas renouveler les 8 M€ chaque année mais 4 M€ est aussi un bon niveau). Le niveau des participations apportées par les cofinanceurs restera élevé en 2011 avec notamment 1,6 M€ restant à percevoir pour le centre aquatique.

L'équilibre de la section d'investissement sera donc assuré par une inscription d'emprunt de l'ordre de 9 M€ contre 14 M€ prévus au BP 2010. Voilà pour la section d'investissement.

Comme tous les clignotants sont au vert, on va parler du développement durable qui me paraît une priorité à laquelle nous avons tous adhéré. Dans les orientations budgétaires, nous avons décidé cette année, bien qu'aucun texte ne nous y oblige légalement, de maintenir les orientations prises en cette matière. Evidemment, comme toutes les orientations, cette matière a des conséquences financières mais elles sont absorbées et voulues par nous tous. La Ville de Bayonne a donc fait le choix de mettre en place une politique de développement durable qui s'inscrit de manière transversale dans l'ensemble des actions publiques mises en œuvre.

Je rappelle les principaux éléments. L'année 2010 a d'abord permis de structurer la mission de développement durable, ensuite la mise en place de l'Agenda 21 qui est pratiquement en voie de finalisation et qui est l'outil indispensable aux services de cette structuration de la mission.

Je note également que l'année 2010 a enfin été l'occasion de démarrer des actions concrètes, qui illustrent les orientations prises en matière d'énergie, de lutte contre le

changement climatique : plusieurs actions sont déjà en œuvre (je ne vais pas entrer dans les détails, ma voisine pourra le faire si vous le souhaitez, avec toute compétence).

Pour 2011, dans notre budget et dans nos orientations budgétaires, nous maintenons évidemment cette orientation, nous l'amplifions même et on pourra noter les ateliers de la culture « Bayonne, la culture en capital(e) » qui vont se dérouler tout au long du mois de février ou encore la gestion différenciée des espaces verts. Je note également que la Ville a fait le choix d'une politique d'achats éco-responsables qui, peu à peu, concerne tous les secteurs d'activité.

Je note aussi la création d'un club de partenaires qui a vu le jour dans le cadre de l'Agenda 21, qui réunit de nombreux acteurs socio-économiques et culturels de la ville et qui a pour vocation d'inciter les participants à mettre en place les actions éco-responsables au sein de leurs propres activités. Je crois qu'une des pistes de développement des collectivités, et de la nôtre en particulier, sera de développer des partenariats et de ne plus compter que sur les seuls partenaires habituels depuis de nombreuses années. Au nombre de ces partenaires, on peut d'ailleurs relever des acteurs aussi différents que le Centre hospitalier, les cliniques, la Scène nationale, le Foyer des jeunes travailleurs, l'armée avec le 1<sup>er</sup> RPIMa.

Le développement durable est donc pour notre ville une réalité en actions, y compris budgétaires, qui sont appelées à se multiplier et à se renforcer dans les prochains mois.

Voilà les orientations budgétaires pour 2011.

M. Etcheto : La présentation des orientations budgétaires fait bien partie de ces rituels qui reviennent chaque année à date fixe parce que la loi en fait obligation. Ce caractère de figure imposée est plus sensible certaines années que d'autres, et c'est le cas aujourd'hui avec le document que vous nous présentez, qui s'en tient à un exposé tout-à-fait minimaliste de ce que sera le budget municipal prévisionnel pour 2011.

Bien évidemment, comme ce qui se dessine n'a rien de vraiment enthousiasmant, vous commencez d'abord par vous excuser de la pauvreté du budget à venir en soulignant les responsabilités de l'Etat, qui sont bien réelles, et c'est d'ailleurs un point que nous ne contesterons pas, bien au contraire.

Vous poursuivez par un aperçu du budget municipal 2011 et comme celui-ci risquait d'apparaître bien creux ou décevant sur bien des points, vous finissez par parler d'autre chose pour faire diversion, en l'occurrence le développement durable que vous ravaliez au rang de cache-misère de votre action politique.

A défaut d'être riche et convaincant sur le fond (mais cela c'est l'aspect politique), la présentation qui en est faite a en tous cas le mérite de la clarté et de la netteté formelle et c'est donc là l'occasion de remercier et de féliciter les services, et en tout premier lieu M. Foulon, pour ce travail parfaitement balisé. Je suivrai donc fidèlement ses pas et son organisation rigoureuse de l'exposé.

Reprenons donc par là où vous commencez, avec le budget de l'Etat : la matrice de toutes les difficultés auxquelles les collectivités locales, pas seulement la nôtre d'ailleurs, sont désormais confrontées. Certes, il y a eu la crise qui, au passage, a moins touché la France que les pays à longue tradition libérale : le modèle français ou le modèle rhénan, comme on voudra, devrait donc avoir ses mérites.

Après une timide tentative keynésienne avec le plan de relance, l'Etat UMP (bon sang ne saurait mentir) est revenu à ses vieilles lunes monétaristes matinées d'ultra-libéralisme. Et on en voit le résultat aujourd'hui avec l'état calamiteux des finances publiques. Inutile de reprendre vos chiffres, vous les avez bien exposés : des déficits qui filent mais sans pour autant alimenter la consommation, ni l'action publique d'intérêt général. En fait, ces déficits n'ont pas d'utilité, ni de justifications économiques parce qu'ils ont été nourris par les cadeaux fiscaux imposés par des choix idéologiques brutaux.

C'est le choix qui a été fait par une droite désormais guidée et dominée à son sommet par la culture ou même le culte de l'argent, et qui traduit son idéal par une politique fiscale aussi injuste qu'inefficace. L'esprit en est très clair : décharger les revenus les plus aisés de leurs responsabilités vis-à-vis de la solidarité nationale et de l'intérêt général.

Au cœur de cette politique, bien sûr, il y a le bouclier fiscal, la mesure la plus emblématique et la plus indécente aussi. Certes, vous pourrez bien nous dire, M. le Maire, M. le Député plutôt, que vous avez signé une timide et tardive déclaration dans la presse, mais ce qui compte, c'est que vous l'avez voté ce bouclier fiscal, comme vous votez chaque année le budget de l'Etat, qui le confirme. Mais au-delà du seul bouclier fiscal, c'est plus de 25 milliards d'euros qui ont été perdus chaque année depuis 2002 par les caisses de l'Etat, par le choix délibéré de multiplier les divers cadeaux fiscaux aux revenus les plus élevés. Je dirai qu'au total, c'est la question de la redistribution des revenus produits par le travail de tous qui est tranché, depuis des années, de la pire des façons par les dogmes libéraux. Comme l'Etat s'est privé délibérément de ces rentrées fiscales, et qu'il veut s'en tenir à ses choix libéraux tout en dogmatisme, il choisit, non pas la rigueur, mais l'austérité. Je dirai même qu'il organise la contraction de l'action publique.

Sans trop m'étendre, et avant de passer à l'impact de cette politique sur les collectivités territoriales, et notamment la nôtre, je vais en relever quand même un aspect important, celui du traitement des agents publics. Les employés municipaux de la ville, comme tous les autres agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des collectivités hospitalières, verront donc le niveau de leurs rémunérations (hors avancement bien sûr, mais cela c'est autre chose) entièrement gelé jusqu'en 2014. Cela signifie bien sûr que compte tenu de l'inflation que chacun peut mesurer facilement au quotidien, leur pouvoir d'achat sera amputé et leur niveau de vie amoindri. C'est là d'ailleurs le sort que la droite réserve à la plupart des salariés. Je rajouterai que sous la présidence de Nicolas Sarkozy, le gouvernement a déprécié le SMIC au regard de l'inflation. Quand on se souvient que les deux promesses phares du candidat Sarkozy et de la droite étaient le pouvoir d'achat et la sécurité, on peut constater aujourd'hui le bilan accablant que l'UMP doit assumer devant le pays et devant la population.

Bien évidemment, si nous évoquons la politique gouvernementale, vous comme nous, c'est pour éclairer les choix budgétaires municipaux. Disons-le plus directement, c'est pour expliquer une partie très importante de ses difficultés. Depuis quelques années, la Droite a choisi de se défausser sur les collectivités locales pour organiser la contraction de l'action publique. Elle procède, on le sait bien, de manière particulièrement perverse, en transférant les compétences (ce qui souvent pourrait s'avérer là une bonne chose) mais sans les moyens qui devraient aller avec. J'avais d'ailleurs l'occasion de rappeler il y a quelques jours, dans un autre contexte, ce qu'il en était au niveau du département où sur le seul dossier de l'APA (l'Association Personnalisée Autonomie), l'Etat devait près de 50 M€ aux Pyrénées-Atlantiques ; mais je dirai que c'est le cas là aussi avec pratiquement tous les départements du pays.

Dans le budget municipal, il est un marqueur qui ne trompe pas sur le désengagement de l'État, c'est la nouvelle baisse de la DGF (Dotation générale de fonctionnement), et ceci alors que notre ville gagne des habitants (donc, au contraire, la DGF, logiquement, devrait s'accroître), et qu'elle voit donc ses missions et ses charges, vis-à-vis de ses nouveaux habitants, augmenter.

Bien sûr, vous nous parlez de la taxe d'habitation mais j'ai envie de vous répondre que c'est un curseur qu'on peut difficilement actionner tant on l'a actionné ces derniers temps. On a déjà une taxe d'habitation avec des taux parmi les plus élevés d'Aquitaine : difficile en effet de bouger à nouveau ce curseur. Je dirai quand même qu'il n'y a pas que les bases physiques qui vont faire que les Bayonnais vont payer plus d'impôts l'année prochaine, il y a aussi la revalorisation des valeurs locatives, qui font que... Oui, bien sûr, ce n'est pas de la décision des finances municipales cette fois-ci mais, en tout cas, les Bayonnais paieront leur taxe d'habitation plus cher l'année prochaine.

Pour contrebalancer ce manque dans les finances municipales, l'un des leviers retenus depuis quelques années, c'est aussi de faire payer le service public rendu aux citoyens. C'est le sens de la progression constante, année après année, des produits du domaine et des services : 2 % cette année, c'est-à-dire un petit peu plus que l'inflation qui en tout cas nous est annoncé par le cadrage national. L'illustration la plus nette, évidemment, ce sont les tarifs de la cantine des écoles bayonnaises puisque la Ville facture ainsi à la plupart des familles bayonnaises le repas 20 % ou 40 % au-dessus du prix qui est réglé à la société prestataire de service. Cette pratique correspond clairement à une marchandisation du service public. Je rappellerai au passage qu'un grand quotidien régional a récemment publié un comparatif qui établissait que notre ville détenait le triste record du tarif de cantine le plus élevé d'Aquitaine. Passons aussi rapidement sur le produit des amendes de stationnement dont la collecte est désormais conçue et rationalisée comme un instrument budgétaire, comme une indispensable béquille pour les finances municipales ; vous vous en cachez d'ailleurs à peine en commission.

Je dirai que ce budget sous contrainte sera aussi un budget d'appauvrissement de l'action municipale. Cet appauvrissement, bien sûr, de la manière la plus évidente, se manifestera, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, par une nouvelle coupe sombre dans les subventions aux associations, une coupe plus brutale encore que les précédentes : - 7 %. Le monde bayonnais de l'action sociale, de l'animation, de l'action culturelle et du sport amateur sera frappé de plein fouet. On peut redouter aussi que vous n'ajoutiez encore l'injustice à la pénurie si vous continuez, comme les années précédentes, à réserver au rugby professionnel le même traitement de faveur et d'exception qu'à l'accoutumée : nous verrons...

L'appauvrissement de l'action municipale, enfin, se lit aussi dans les projets d'investissement que vous nous exposez. Rien que l'on ne sache déjà en vérité ou qui ne soit déjà engagé : la nouvelle piscine et les pieds d'immeuble de Jouandin. On notera au passage une différence de 6 M€ entre les projets que vous détaillez et les sommes que vous mobilisez pour l'investissement. On aurait aimé en savoir un petit peu plus sur la destination de cette différence puisque la Ville va tout de même contracter (vous venez de le dire) 9 M€ d'emprunt supplémentaire à cet effet : on attendra encore un petit peu alors...

C'est certainement cet appauvrissement de la politique municipale qui vous conduit à terminer la présentation de vos orientations budgétaires par un exposé assez incongru,

même si Michel a terminé sur une petite pirouette pour retomber sur ses pattes, avec les clignotants au vert qui engageraient sur le développement durable. En fait, c'est un inventaire assez fourre-tout, où rien n'est chiffré, ni hiérarchisé. L'intention de ce hors sujet est assez transparente : quand on a peur d'être un peu sec, on essaye de meubler. Alors finalement vous en faites l'aveu : le thème du développement durable est pour vous, comme ça l'est au plus haut niveau de l'État, une sorte d'alibi ou même de cache-misère d'une politique qui, elle, n'a rien de convaincant.

Monsieur le Maire, votre politique municipale est finalement à l'image de ces orientations budgétaires. Les bonnes intentions n'en sont pas forcément absentes : j'évoquerai seulement le remplacement de la piscine de la ZUP ; même si l'appellation de centre aquatique est un peu pompeuse, cela n'enlève rien à l'intérêt de cet outil. Mais elles sont formidablement contraintes (d'ailleurs, c'est même le terme que j'emprunte à votre adjoint aux finances) par la politique libérale destructrice organisée par l'État sarkozyste dont vous êtes vous-même l'un des artisans à l'Assemblée en tant que parlementaire UMP. Ces choix politiques, que nous contestons profondément, vous conduisent à restreindre toujours davantage l'action publique. Et cela, d'une manière ou d'une autre, ce sont bien les Bayonnaises et les Bayonnais, au travers des associations ou bien en tant que citoyens ou usagers du service public, qui sont en train de le payer.

Mme Pibouleau-Blain : Comment qualifier ce rapport d'orientations budgétaires 2011 ? L'an passé, je l'avais trouvé tristement comptable. Celui-ci sent la crise et l'austérité, dans le droit fil du discours politique du gouvernement actuel. Le contexte national nous est rappelé pour faire avaler la potion amère de sa déclinaison budgétaire municipale comme un remède regrettable mais incontournable.

Parlons justement de ce contexte. Pour justifier la baisse du concours financier de l'Etat, qu'il faudra compenser par une compression des charges et une progression des recettes, notamment fiscales, on invoque l'objectif de réduction du déficit public, envolé à 7,7 % du PIB, fin 2010 : mais la faute à qui, M. le Maire ? Pas aux fonctionnaires et agents du service public en général dont les revenus stagnent, dont les départs ne sont que partiellement remplacés et que l'on stigmatise en haut lieu quand la défaillance du service public résulte pourtant directement du manque de moyens alloués (voir l'exemple que nous vivons actuellement avec la justice).

La dérive du déficit public n'est-elle pas plutôt imputable aux aides massives consenties sans contrepartie par l'Etat, donc le contribuable, à un secteur bancaire coupable d'avoir joué au casino avec l'argent des citoyens mais jugé « too big to fail » pour être mis en faillite ou nationalisé, et qui renoue de plus belle avec des bonus, des stock-options, des bénéfices indécents ? N'est-elle pas imputable au manque de recettes fiscales et sociales, que vous notez, généré par la mise à mal de l'économie, via les délocalisations, la concurrence effrénée, le dumping social causé par l'ultralibéralisme et la mondialisation, sans régulation de l'activité économique et des flux financiers ?

Comme mon collègue, je note que ce système, qui creuse les inégalités, qui précarise, qui tue les services publics et les solidarités sociales, qui favorise la capitalisation boursière, au détriment de l'investissement et de l'emploi, est de plus en plus critiqué de toutes parts : eh bien, il sévit à Bayonne aussi ! Un système économique, pourtant défendu et encouragé par le pouvoir actuel, et ce ne sont pas les écrans de fumée, telle la timide reprise par M. Sarkozy de l'idée de taxation sur les transactions financières, dite taxe tobine, qui feront illusion, en tout cas je ne pense pas, même ici.

Sans parler du système fiscal français actuel, profondément injuste et anti-redistributif, qui cageôle les très riches avec le bouclier fiscal et des niches persistantes, qui assaisonne les classes moyennes et les plus pauvres et qui déporte sur les collectivités locales le poids du financement de nombreux services publics, sans contrepartie adéquate.

En attendant la révision en profondeur du système ou à défaut l'écrasement garanti dans le mur, nous sommes invités à en subir et accepter les conséquences au niveau local, avec votre accord, M. le Maire, quand le député que vous êtes, accompagnez régulièrement par ses votes la politique de l'Etat.

Donc, tel est le programme annoncé pour Bayonne.

Côté dépenses, une baisse de 3 % des charges de fonctionnement à caractère général : bientôt, plus de papier dans les photocopieuses de la Ville, comme déjà dans celles de l'éducation nationale, de la santé, de la justice. Ce serait amusant si ce n'était pas déjà une réalité dans de nombreux organismes et services.

Pour les agents municipaux, un gel de rémunération affiché pour les 3 années à venir et un glissement vieillesse-technicité de 1 % en 2011. Rappelons que le GVT correspond à l'évolution des indices liés à l'ancienneté, aux changements de catégories, à l'accroissement des compétences. Comment stipuler les ressources humaines de Bayonne, de la collectivité territoriale, avec un tel régime sec ?

Pour les subventions aux associations, baisse annoncée de 7 %, de 3,5 % pour celles à caractère social. Donc, la potion amère est déclinée sur tout le tissu social local, qui fonctionne en partie grâce au soutien financier municipal et, je le note, qui fonctionne sans excès ni abus pour autant, le plus souvent en joignant avec acrobatie les deux bouts de leur budget. Donc, baisse des financements annoncée pour les crèches, les centres de loisirs, les MVC, les associations d'accueil et d'entraide aux personnes démunies, etc... Espérons qu'elles trouveront des appuis financiers compensatoires ailleurs parce qu'à défaut, c'est encore une fois l'usager (on vient d'en parler) qui fera l'équilibre, enfin... celui qui aura les moyens de payer.

Côté recettes, la participation de l'Etat telle qu'annoncée, est hélas cohérente avec sa politique : gel de la dotation de base de la dotation globale de fonctionnement (DGF), diminution de 2,5 % de la dotation de garantie (DGF), soit au total - 160 000 € de DGF pour Bayonne (allez, bingo, on a à nouveau touché !).

Quant aux retombées fiscales de la réforme de la taxe professionnelle, dont la mécanique régale les experts ès fiscalité mais enfume le conseiller municipal ordinaire (et j'en suis), j'attends avec une certaine curiosité la traduction budgétaire à venir de « l'évolution de 3 % de la dotation de solidarité communautaire en échange du transfert de l'ex-taxe professionnelle ». Cette réforme de la taxe professionnelle ayant pour but d'alléger la fiscalité locale des entreprises, il faudra bien qu'il y ait des perdants quelque part puisque la compensation intégrale par l'Etat des manques à percevoir induits par cette réforme, n'était garantie que pour 2010.

Restent les autres impôts directs. Si la non augmentation des taux d'imposition, très élevés, maintenus à leur valeur 2009, va dans le bon sens, pour la taxe d'habitation notamment, et répond aux demandes réitérées de votre opposition, l'Etat, une fois encore, charge la barque du contribuable local avec une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixée à 2 %. Donc un logement plus cher. La population bayonnaise va

encore une fois garantir l'équilibre budgétaire par la hausse de l'impôt sur le logement. Une population concernée de plus, comme ailleurs, par ces quelques réalités du moment (ce n'est pas très important peut-être mais pour elles, ça l'est) : un taux d'inflation de 1,5 % en 2010, avec de forts contrastes, + 3,2 % pour la part logement, ce n'est pas rien (eau, gaz, électricité) ; + 3,8 % pour la part transports ; amusons-nous encore, + 3,8 % pour la part éducation (c'est bien au-dessus de l'inflation) ; le prix des denrées de base, notamment alimentaires et énergétiques, qui explose depuis le début de l'année 2011 ; un chômage ayant dépassé allègrement la barre des 4 millions de demandeurs d'emploi en France, fin 2010, l'emploi étant par ailleurs de plus en plus précarisé ; un nombre de bénéficiaires de RSA qui augmente, 7 036 bénéficiaires, fin 2010, sur la circonscription sécurité sociale de la région de Bayonne (7 036 contre 6 650 un an auparavant) ; etc... On pourrait aligner de nombreux chiffres alarmants.

Côté investissement, pour terminer, M. l'adjoint aux finances se félicitera encore une fois de ce que la capacité d'autofinancement couvre sans problème le remboursement de l'annuité des emprunts souscrits : certes, mais à quel prix, M. Soroste ? Au prix de l'effort salarial subi par les personnels municipaux, de l'effort accru des contribuables, de celui des usagers des services municipaux ou des structures associatives moins aidées par la Ville. Le niveau des investissements est acté : 18 M€ d'opérations nouvelles dont 6 M€ restent encore à détailler.

Il n'est pas question de dénigrer pour moi la volonté d'investissement d'une municipalité. Celle-ci est souvent nécessaire pour maintenir, aménager, embellir, moderniser, équiper la cité, mais comme dit le proverbe chinois, « en buvant l'eau du puits, n'oubliez pas ceux qui l'ont creusé » : les petits, pas que les décideurs, M. Soroste, les petits, les citoyens financeurs, directs ou indirects.

Pour conclure, je dirai que nous sommes invités à avaler la perspective d'un budget de rigueur là où l'on devrait débattre autour d'un vrai projet pour Bayonne ; les années se suivent et se ressemblent : pas de débats sur un projet. Ce ne sont pas, en fin de rapport, les quelques renvois disparates au développement durable, que notait également mon collègue, sans lien vraiment identifiable avec ce qui précède, qui combleront ce manque.

Par exemple, moi, j'aimerais bien que dans le contexte des orientations présentées, cela vienne sur le tapis car il faudra bien rouvrir le débat de fond sur la pertinence de certaines subventions colossales à l'AB Pro, quand les clubs de rugby professionnel achètent à des prix indécentes certains joueurs mercenaires, les dérives du sport pro ressemblant alors étrangement à celles de la finance, dont nous parlions précédemment. Ou encore, je me bats depuis longtemps là-dessus, parler de celui des subventions, sans contrepartie sérieuse, versées aux propriétaires d'immeubles du centre ancien, comme nous avons encore la délibération n° 31 dans ce présent ordre du jour : ceci, et je le répète, est un cadeau inacceptable quand on ne leur demande pas de conditions de ressources.

En conclusion, vous l'avez compris, je n'approuve pas ce rapport sur les orientations budgétaires 2011 et demande un vrai débat sur les projets pour cette ville.

M. Barrère : Votre rapport sur les orientations budgétaires 2011 s'articule ainsi : le contexte national, le compte administratif 2010 prévisionnel et le cadrage général 2011.



Le contexte national.

Vous rappelez les performances économiques désastreuses de notre pays pour 2010 : un déficit de 7.7 % du PIB alors que les critères de Maastricht fixaient le plafond tolérable à 3 % seulement, une dette publique représentant plus de 82 % du PIB (60 % selon ces mêmes critères) alors qu'elle se montait à 68 % lorsque le gouvernement actuel est parvenu au pouvoir.

Vous ne pouvez renier ce bilan alors que la plupart des adjoints appartiennent au Parti radical qui est associé à l'UMP.

Le compte administratif prévisionnel 2010.

Non, nous ne rêvons pas, nous sommes le 10 février 2011 et on nous parle d'un compte administratif prévisionnel 2010, alors que tout est désormais connu. Nous pourrions admettre une plaquette incomplète mais nous n'avons même pas droit au moindre document comptable. Il faut bien se contenter des morceaux choisis de M. l'adjoint aux finances comme si nous étions incapables de lire ces états, que nous devons attendre plusieurs mois, comme l'année dernière où le compte administratif fut présenté au conseil municipal le 27 mai 2010.

On nous fait part du cadeau de Noël qu'ont représenté en 2010 les recettes d'un demi-million d'euros de droits de mutation supplémentaires par rapport aux prévisions et à l'année précédente. On comprend aussi que le gel des taux d'imposition a un caractère artificiel pour le contribuable. Lors de ses vœux, M. le Maire a reconnu que pour la taxe d'habitation, ce taux était le plus fort d'Aquitaine, ce que nous disons depuis longtemps. Or, les bases d'imposition se sont accrues à un taux de 25 % plus élevé, 4 % contre 3,2 % prévu au budget, ce qui donne une taxe qui progresse beaucoup plus que prévu. La stabilisation fiscale n'a pas été au rendez vous en 2010, ce que nos concitoyens ont constaté par eux-mêmes.

Le cadrage général 2011.

Il annonce le choix majeur « de la non augmentation des taux d'imposition, inchangés par rapport à leur valeur 2009 ». Modérons la joie du contribuable dont l'impôt réel (le chèque, comme vous disiez l'année dernière, M. l'adjoint aux finances) aura augmenté de 4 % en 2010, auquel va s'ajouter l'augmentation des bases 2011. En effet, vous devez compenser le désengagement croissant de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement baissant cette année pour la première fois.

Rien de surprenant donc à ce que vous soyez tenus de contenir la masse salariale et la reconduction des crédits. En revanche, les associations de notre ville apprécieront le mauvais coup que vous leur portez avec la baisse de 7% de leurs subventions, 3.5 % pour celles à caractère social. Vous auriez pu leur faire profiter des taux d'intérêt, jamais aussi bas de mémoire d'homme, que notre ville paie sur sa dette. Laquelle dette, après une légère accalmie en 2009, va représenter 9 années de capacité d'autofinancement brute.

Au cas de remontée brutale des taux, qui alors, de nos employés municipaux ou des contribuables, devra régler la note ?

M. Soroste : Juste deux mots pour ne pas laisser les questions sans réponse.

En ce qui concerne M. Etcheto et toutes ses observations au niveau de l'Etat, on n'est pas à l'Assemblée nationale, je n'ai rien à dire là-dessus.

Qualifier le développement durable de cache-misère, je trouve cela méchant, notamment pour ma voisine, je vais vous dire pourquoi, M. Etcheto. Je ne sais pas si vous le savez mais il y a une loi qui prévoit (parce qu'il se passe quand même des choses en termes de développement durable, le Grenelle existe, ce n'est pas quelque chose qui n'existe pas) d'en parler dans les orientations budgétaires pour les villes de plus de 50 000 habitants. Nous avons pris les devants et comme on préfère regarder ceux qui font plus, que ceux qui font moins, on le fait mais de manière facultative.

Donc, je trouve cela mal placé, d'autant plus que je vais vous dire les villes d'Aquitaine qui le font : Bordeaux (ville de droite, vous allez dire), Pau (ville de gauche), Mérignac (ville de gauche). Alors, aller reprocher qu'on parle dans les orientations budgétaires du développement durable... On sera obligé de le faire le jour où le seuil des 50 000 habitants baissera ou peut-être le jour où nous le dépasserons, nous.

M. Etcheto : Ce qui est mal dans le cache-misère, c'est la misère, c'est pas ce qu'elle cache, vous avez bien compris le sens de mon intervention là-dessus ? Ce n'est pas l'action sur le développement durable, c'est le fait que vous l'instrumentalisiez pour cacher le reste.

M. Soroste : On ne va pas faire un débat sur cela !

En ce qui concerne les cantines, on en reparlera un autre jour. J'ai eu une étude très précise là-dessus : je ne parle pas du prix qui est payé mais de ce que cela coûte à la Ville. Je suis prêt à en parler avec vous. On a un contrôleur de gestion parce que si on obtient les résultats sans maîtrise des dépenses (je réponds en même temps à Mme Pibouleau-Blain), ce n'est pas forcément au détriment des salariés de la ville ou des fonctionnaires, c'est aussi qu'on optimise les dépenses : on essaie de faire mieux avec le même argent. Cela, ce n'est pas forcément moi, ce sont les gens qui sont là, avec le système : il y a un contrôleur de gestion et tout le monde pousse dans le même sens. Au niveau des cantines, une étude très précise a été faite sur la question et on pourra en discuter un jour si vous le voulez : on est prêt à en discuter. Tout est bien calculé et bien chiffré, il n'y a pas de problème là-dessus.

En ce qui concerne Mme Pibouleau-Blain : maîtrise des dépenses, je viens de répondre, je n'en reparle pas.

Vous êtes d'accord sur la non augmentation du taux : je m'en réjouis, je n'en attendais pas moins... Quand vous dites que ce sont les petits qui paient, je suis bayonnais depuis ma naissance et je fais partie des petits : je me considère comme un petit, donc je paie comme les autres. Les Bayonnais paient, j'en fais partie et on paiera, voilà. Je n'ai rien à dire d'autre.

Quant à l'Aviron bayonnais rugby pro, je passe dessus parce qu'on en a déjà suffisamment parlé : quand on dit qu'on baisse tout le monde, c'est tout le monde.

M. Barrère, si le niveau de votre intervention se situe au niveau du mot prévisionnel, cela paraît un peu léger. J'ai dit prévisionnel parce qu'il n'est pas définitif mais j'ai bien dit dans mon intervention que les chiffres ne sont pas prévisionnels, bien évidemment. Les chiffres qu'on vous avance ne sont pas affinés, ne sont pas ceux sur lesquels vous aurez à voter. Pour le mot prévisionnel, je vous l'accorde, on peut penser que c'est un budget. Les chiffres que je vous ai annoncés sont des chiffres réels : c'est la réalité de l'endettement que je vous ai avancée, ce n'est pas ce qu'on va faire, c'est ce qu'on a fait.

Quant à l'échéance du compte administratif, ce n'est pas nous qui la fixons, c'est la loi qui dit que les orientations budgétaires passent avant le compte administratif : je n'y peux rien, vous non plus, on n'est pas à l'Assemblée nationale, ce n'est pas nous qui décidons de cela.

Quant au reste : l'appauvrissement, le stationnement..., il y a des choses ! Moi, ce que je constate, et j'en terminerai là, c'est que, en tout cas en ce qui me concerne, Mme Pibouleau-Blain notamment, sous l'autorité de M. le Maire, j'ai la responsabilité des finances de la ville : donc il est hors de question qu'on soit en déficit. Maintenant, il y a un volume monétaire ; ce que je constate, c'est que ces volumes, globalement, c'est 120 M€ entre tous les budgets de la ville : jamais cela n'a baissé depuis que je suis là, et avant non plus ; tous les ans, on dépense plus, malgré la crise, l'environnement et tout ce que vous voulez. Je sais qu'on dépense plus.

Après, vous pouvez critiquer, dire qu'on dépense mal mais vous ne pouvez pas dire qu'on dépense moins, c'est faux. Les chiffres sont là, on dépense plus, bien qu'on arrête l'augmentation des taux puisque cela fait deux ans qu'ils n'augmentent pas : c'est un fait, la finance communale n'augmente pas par l'augmentation des taux. Et nous continuons à dépenser plus ; cela veut dire que nous injectons quelque part de l'argent dans cette ville, que je sache : 26 M€ d'investissement. Cela représente, par rapport à d'autres budgets de villes voisines que je ne nommerai pas, plus de la moitié des dépenses de leur fonctionnement. Il ne faut donc pas dire qu'on dépense moins, on fait toujours plus mais en gérant de mieux en mieux et, tout cas, en assurant les finances. On nous a dit il y a 3 ans que les finances de la Ville étaient à la dérive (ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est vous). Tout est au vert.

M. Ugalde : Ce n'est pas ce qui a été dit, ni écrit.

M. le Maire : Alors, là, si M. Ugalde se met à apprendre à compter...

De toute façon, vous êtes dans votre rôle, vous et Mme Pibouleau-Blain.

M. Barrère, je vais vous dire, vous êtes bien décevant parce que vous êtes démagogue, populiste. Vous me direz qu'on ne peut pas être expert en cour de cassation et expert en finances de la ville, et vous venez de le prouver.

Pour ce qui est du niveau, je n'attends pas de leçon de vous, sincèrement.

Pas de vote.

### **O/J N° 7 - Remise gracieuse de pénalités relatives à la taxe locale d'équipement.**

M. Soroste : Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir suivre la proposition motivée du comptable et d'accorder la remise gracieuse des pénalités à la société Bowling Star, soit un montant de 1 652 €.

Adopté à l'unanimité.

## **O/J N° 8 - Palais des sports de Lauga - Conditions générales de location pour les spectacles autres que manifestations sportives.**

M. Soroste : Confronté à de nouvelles demandes émanant d'organiseurs de spectacles divers, il apparaît nécessaire de revoir les conditions de mise à disposition de cet équipement, notamment pour des spectacles autres que des manifestations sportives. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions (notamment financières) proposées en note de synthèse, ainsi que les termes de la convention type d'occupation des locaux.

M. Aguerre : A l'origine, quand cette salle a été créée, c'était une salle polyvalente qui était dévolue au sport et aux manifestations culturelles. L'expérience a montré, je crois partout en France, que ce genre de salle était quand même un échec en ce qui concerne essentiellement les manifestations culturelles.

Pour ce qui est de la salle Lauga, vous êtes revenu, au fil des années, quasiment à une utilisation uniquement sportive et là, je vois que nous revenons à une utilisation polyvalente, c'est-à-dire que vous comptez y organiser à nouveau des manifestations culturelles.

Lors de la campagne des municipales, vous nous aviez annoncé un Zénith, propos qui ont été mâtinés par votre adjoint à la culture, nous disant que vous n'aviez jamais annoncé un Zénith mais un type Zénith et que cette salle Lauga pourrait peut-être, en l'occurrence, être cette salle type Zénith.

M. le Maire : Vous êtes allé un jour dans un Zénith, Monsieur ?

M. Aguerre : Je voudrais terminer, M. le Maire...

Au niveau de cette salle, nous nous posons quelques questions quant à son devenir. Est-ce que vous pourriez nous éclairer dessus ? Nous nous posons également quand même, là aussi, des questions. Il y a une réelle surprise pour nous parce que vous nous avez annoncé récemment l'organisation d'assises de la culture, dans le cadre de l'Agenda 21, qui, à notre goût, sont une très bonne chose, mais une réelle surprise quand même parce qu'avant même d'avoir consulté nos concitoyens, avant même de connaître leurs envies et désirs en matière culturelle, vous nous annoncez donc, là aujourd'hui, plus de manifestations culturelles à Lauga.

Vous avez annoncé aussi dans le journal, éventuellement, une réorganisation du cinéma l'Atalante, avant même d'avoir commencé cette réelle concertation, qui est sûrement très intéressante et très bienvenue, que nous soutenons, mais il ne faudrait pas quand même, peut-être une fois de plus, mettre la charrue avant les bœufs.

Je reviens à ma question par rapport à Lauga : est-ce que vous pourriez nous éclairer sur le devenir de cette salle, qui nous paraît assez flou ?

M. le Maire : D'abord, sur l'Atalante, je n'ai parlé de rien. J'ai fait comme vous, j'ai lu le journal, mais jusqu'à présent, on ne m'a pas présenté le moindre projet sur l'Atalante. On est toujours là pour l'aider (comme on a aidé à l'époque la Luna Negra) parce que s'il n'y avait pas la Ville, elle n'existerait plus aujourd'hui. On continuera à aider l'Atalante : encore faut-il qu'il y ait un projet, qu'on nous le présente, qu'on en débattenne et qu'on voit comment on le finance.

Pour ce qui est de Lauga, c'est une salle de sport qui peut être éventuellement une salle d'appoint sur le plan de manifestations plus ou moins culturelles. Si on est amené à délibérer, c'est qu'il y a de la demande et s'il y a de la demande, on est là pour y répondre. A partir de là, il s'agit de fixer simplement les bases de tarifs d'occupation de ce type de manifestation. Je ne vois vraiment pas ce qu'il y a d'extraordinaire dans cette délibération qui, je pensais, allait passer comme une lettre à la poste tellement elle me paraissait évidente.

On est donc là simplement pour répondre à des attentes : nous sommes sollicités et on fixe les tarifs, comme on va le faire pour les arènes dans la délibération qui suit.

Mme Pibouleau-Blain : M. le Maire, je voudrais vous demander l'autorisation de lier les deux délibérations puisque je vais intervenir en même temps sur les deux, si vous en êtes d'accord : en fait, ce sont les mêmes raisons.

Il s'agit dans les deux cas des conditions générales de location pour les spectacles autres que sportifs pour Lauga, autres que taurins pour les arènes. La Ville percevra, dites-vous d'abord, une somme correspondant à un pourcentage : donc, je m'interrogeais sur la raison des pourcentages différents en ce qui concerne Lauga et les arènes (12 % pour Lauga, 6 % pour les arènes). On note que le minimum garanti varie en fonction des services demandés à la Ville. Mon interrogation porte sur les tarifs, qui me paraissent un peu élevés (ce sont des réflexions, une contribution au débat) au regard des tarifications qui seront ensuite appliquées au public.

Je crois que la Ville doit avoir la préoccupation du partage culturel lorsqu'elle fixe ses propres tarifs ou alors veiller, et je ne lis pas cela dans les conventions, à ce que l'utilisateur le prévoit dans ses tarifications. Donc, mon intervention est bien un questionnement sur l'accessibilité à tous : la convention oblige-t-elle, par exemple, à des tarifs différenciés ? Nous sommes ici dans l'écriture de conventions types qui abordent seulement les aspects techniques : ils sont essentiels et complets ; donc, moi, je n'ai pas de problèmes avec tous les aspects techniques qui sont décrits et je n'y trouve rien à redire, notamment au regard des précisions concernant la sécurité du public et le respect du code du travail, ce qu'il me paraît très important de préciser dans ces conventions.

Cependant, ces conventions ne font pas état des conditions d'accessibilité pour les différents publics, d'autant plus que nous ne statuons pas non plus sur l'éventail des possibilités culturelles qui pourraient permettre la mixité sociale ou une offre plurielle pour chaque type de public. Il n'y a pas, et je le déplore, derrière ce type de délibération, un projet culturel réel de la Ville. Sur le fond, il reste deux grands absents : l'accessibilité et la mixité sociale, qui ne sont pas exigées des organisateurs.

Lors du rapport d'orientation 2010, je vous parlais de la jeunesse, qui n'a pas les moyens de s'offrir les concerts programmés à Bayonne, tout comme, de plus en plus de retraités paupérisés, isolés et exclus des loisirs (ce sont quelques exemples). Il me semble qu'il est nécessaire d'ajouter à ces conventions des contraintes, non pas seulement sur la forme mais sur le fond : une clause concernant les quotas, par exemple en termes d'accessibilité sociale, y compris en lien avec les associations et organismes connaissant ou gérant les publics défavorisés. Les finances de la commune nécessitent de trouver, certes, des recettes mais n'oublions pas que ce report sur les spectateurs, sans aucune considération sociale du public, ajoute à toutes les charges en inflation.

C'est une contribution à ce type de réflexion. Veillons à partager la culture, en ayant quelques exigences dans nos conventions, sur le fond et pas seulement sur la forme.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.  
Adopté à la majorité.

### **O/J N° 9 - Arènes - Modification des conditions de location pour les manifestations autres que les corridas.**

M. Soroste : Afin de prendre en compte l'augmentation des charges et des frais liés à l'aménagement des arènes mais aussi le contexte général qui entoure les spectacles et l'évolution de la législation en matière d'organisation de ceux-ci, il est demandé au conseil municipal d'approuver les nouvelles conditions financières de location des arènes hors corridas, telles que proposées en note de synthèse, ainsi que les termes de la convention type de mise à disposition.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.  
Adopté à la majorité.

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

### **O/J N° 10 - Musée Bonnat – Concours de l'Académie Maurice Ravel – Prix du « musée Bonnat ».**

M. Etchegaray : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire, dans les conditions visées en note de synthèse, à attribuer ce prix aux futurs lauréats, sur propositions faites par le jury de l'Académie Maurice Ravel.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 11 - Musée Bonnat – Convention de coopération avec le syndicat mixte du Conservatoire Maurice Ravel pour le cycle « Musicabonnat ».**

M. Etchegaray : Dans le cadre de l'organisation des manifestations concernées, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention fixant les obligations des deux partenaires et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **O/J N° 12 - Antennes relais de téléphonie mobile du château d'eau du Polo – Avenants de prolongation de la durée d'occupation par les opérateurs.**

Mme Bisauta : Les opérateurs de téléphonie mobile (Orange, SFR et Bouygues Télécom) se sont vu notifier la décision de la commune de Bayonne de mettre fin à l'implantation de leurs antennes relais sur le site du château d'eau du Polo. Compte tenu des craintes émises par ces sociétés de ne plus pouvoir remplir leurs obligations envers l'Etat, notamment en termes de couverture réglementaire et d'acheminement des appels d'urgence et avec l'intention réaffirmée de bâtir des relations concertées et constructives avec elles, il est apparu souhaitable de leur octroyer un nouveau délai jusqu'au 31 décembre 2011. En conséquence, il est demandé au conseil municipal de valider les

dispositions détaillées en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer les avenants aux conventions nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

## ENVIRONNEMENT

### **O/J N° 13 - ESPACES NATURELS - Plaine d'Ansot – Conventions-cadres de partenariat à finalité pédagogique avec le lycée des métiers de la montagne d'Oloron Sainte-Marie et le lycée Armand David d'Hasparren**

Mme Gibaud-Gentili : Compte tenu de l'intérêt de ce partenariat pour le développement du site, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes des deux conventions-cadres correspondantes et d'autoriser M. le Maire à les signer.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 14 - ESPACES NATURELS - Tarifs applicables aux ateliers de groupe assurés par le service des publics de la Direction du Patrimoine naturel et environnemental**

Mme Gibaud-Gentili : Il est demandé au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs proposés en note de synthèse qui complètent la grille tarifaire déjà adoptée et d'autoriser M. le Maire à les rendre applicables.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Adopté à la majorité.

### **O/J N° 15 - Pôle de tri et de valorisation des déchets – Avis sur le dossier d'enquête publique relative à l'autorisation d'exploiter au titre d'une installation classée pour la protection de l'environnement**

Mme Gibaud-Gentili : En accompagnement de l'enquête publique du 10 janvier 2011 au 10 février 2011, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation d'exploiter déposée par le syndicat Bil Ta Garbi, ainsi que le prévoit le code de l'environnement, et comme le préfet nous y invite.

Compte tenu des éléments détaillés en note de synthèse relatifs aux conséquences du projet en matières environnementale, économique et sociale, il est demandé au conseil municipal de donner un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation du pôle de tri et de valorisation des déchets ménagers présentée par le syndicat Bil Ta Garbi.

M. Soudre : Nous voici donc une nouvelle fois, avec la présente délibération, amenés à reparler de l'affaire de Batz, le projet nord-bayonnais de Bil Ta Garbi, rebaptisé Canopia presque par ironie du sort. Il nous est aujourd'hui demandé de donner un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation du pôle de tri et de valorisation des déchets ménagers présentée par le syndicat de traitement des déchets.

Au préalable, je voudrais rassurer certains collègues (ils se reconnaîtront) qui se sont émus de notre départ impromptu le 16 décembre dernier en arguant du fait que nous fuyions les débats, notamment ceux concernant Batz et Ametzondo. C'est oublier qu'en juillet 2010, Henri Etcheto et moi même avons été le plus complet possible sur ces deux points essentiels pour notre agglomération et notre bassin de vie.

Nous revenons donc aujourd'hui à la table des débats. Je commencerai par une citation pragmatique, comme doit les aimer, je pense, votre adjoint à l'urbanisme : « quand les œufs sont battus en omelette, on ne peut plus séparer les jaunes des blancs ». Cet aphorisme indépassable a été entendu le 21 janvier dans une salle Sainte-Ursule archi-comble, avec une réunion publique organisée par l'ADECH, qui a pris la tête, avec d'autres, d'une mobilisation citoyenne qui s'est, depuis le départ, trouvée dans l'impossibilité de débattre. Car, en fait de débats, les Bayonnais et les Bayonnaises ont été réduits à une véritable peau de chagrin. Les points fondamentaux n'ont pu être portés à discussion. Force est de constater que les deux choix essentiels sont pris depuis longtemps : pour rappel, la filière de traitement en décembre 2004 et le site en juillet 2006. Jamais en 2007, et encore moins en 2008, durant la campagne électorale des municipales, n'a été abordée la moindre de ces questions. Nous pouvons dire que le projet a été dissimulé, notamment dans les documents de campagne (projet compris) du candidat Grenet.

Le projet a réellement refait surface en janvier 2009 où son ampleur a été mise en lumière en nous précisant qu'il n'y avait pas d'alternative et qu'on pouvait discuter de tout, sauf du site et du process. Nous avons vu poindre à cette occasion une expression citoyenne qui, loin d'être le phénomène NIMBY dans lequel il était commode de votre part de les y cantonner, concrétisait en fait un véritable pied de nez à votre affichage politique de participation citoyenne.

Madame l'adjointe au développement durable et à la participation citoyenne, je suis au regret de vous signifier, alors que nous sommes exactement à mi-mandat, que malgré les efforts que vous faites et que vous continuerez à faire, nous sommes et nous serons insensibles à vos gesticulations. Vous aurez beau vous transformer en derviche tourneur d'ici la fin du mandat, l'absence de participation citoyenne et de débat démocratique dans le dossier nord-bayonnais de l'usine TMB à Batz entachera votre action et votre démarche politique de façon irrémédiable. Nous nous souviendrons essentiellement d'un processus de décision qui maltraite la démocratie et qui méprise les citoyens : il suffit de rappeler les conditions de déroulement du conseil municipal du 22 juillet dernier.

Je reviens sur la citation entendue lors de la réunion de l'ADECH : « Quand les œufs sont battus en omelette, on ne peut plus séparer les jaunes des blancs ». Vous aurez, bien sûr, compris que je parle du problème des fermentescibles, qui sont à ce jour mélangés dans la poubelle noire et qui en constituent la majeure partie du poids compte tenu notamment de leur forte densité en eau. Il est vrai que les arguments portés par les associations CADE et ADECH, notamment sur l'amélioration du tri, le compostage et la pesée embarquée, ne sont pas, sur ces questions, sans intérêt.

De plus, le fait que la TMB soit interdite en Suisse, abandonnée en Allemagne et au Québec et que l'Union européenne tergiverse sur l'épandage des produits qui en sont issus, sont des éléments d'interpellation pour les élus que nous sommes. Nous n'oublions pas toutefois qu'en 2004 le choix de la méthanisation avait essentiellement été surplombé par le fait qu'il y avait un rejet généralisé et rédhibitoire de l'incinération.

Vous l'aurez compris, Madame la vice-présidente de Bil Ta Garbi, je ne chercherai pas à croiser le fer avec vous sur les questions ultra techniques. Je ne pense pas que nos amis politiques, tout comme les vôtres, qui siègent dans les instances communautaires ou syndicales chargés de l'environnement et du traitement des déchets, soient capables de dire en 2011 qu'il existe une vérité révélée sur ce problème.



Avant de passer le relais à Colette Capdevielle, qui va notamment détailler le contenu de l'enquête ICPE, je tiens à rappeler trois points fondamentaux :

- Nous sommes en 2011, nous connaissons et subissons une situation locale actuelle en matière de traitement de déchets inacceptable et aberrante. Nos ordures font 250 km pour y être stockées. D'un point de vue écologique et environnemental, c'est inadmissible.
- Le projet Batz-Canopia, c'est essentiellement pour nous une localisation contestable du point de vue de l'aménagement urbain et de l'organisation générale de l'agglomération.
- De plus, le choix du site est générateur d'une situation conflictuelle qui risque de ralentir dangereusement l'établissement indispensable d'une réelle solution au traitement des déchets dont doit se doter notre bassin de vie. Force est de constater que le passage en force n'a pas été payant puisque nous avons constaté dans les ordres du jour n°s 1 de décembre et février que les propriétaires fonciers et agricoles avaient entamé des procédures devant le tribunal administratif.

Mme Capdevielle : Il est demandé à notre conseil municipal de donner son avis sur la demande d'autorisation d'exploitation du pôle de tri et de valorisation des déchets ménagers présentée par le Syndicat Bil Ta Garbi. Compte tenu de l'importance de ce dossier pour Bayonne et son agglomération, nous avons pensé utile, parce qu'on a travaillé ensemble, d'intervenir à deux voix pour exprimer notre position qui est essentiellement politique et de donner notre avis puisque nous y sommes invités aujourd'hui, au terme de cette délibération.

Hier, nous avons déposé, en notre qualité d'élus de Bayonne Ensemble, avec Christophe Martin, conseiller général du canton nord, concerné par l'implantation de cette usine, nos observations auprès de M. le commissaire-enquêteur et nous lui avons demandé de réserver un avis défavorable, en développant un argumentaire.

Comme Jean-Claude Soudre vient de l'indiquer, il y a des doutes sur la technique mais nous n'avons pas, en ce qui nous concerne en tout cas, de vérités révélées. C'est vrai que nous aurions pu amener précisément le débat sur la technique. Je ne suis pas scientifique, loin de là ; nous sommes des élus et donc, prononçons-nous en tant qu'élus. Nous pouvons d'ailleurs à ce sujet opposer scientifiques contre scientifiques, vérité d'un côté, vérité de l'autre. Chacun va camper sur sa posture, affirmant qu'il a raison, que l'autre a tort, et réciproquement.

Dès lors, en tant qu'élus responsables, nous donnons la priorité au principe de précaution qui, selon nous, en l'espèce, doit prévaloir et essentiellement nous préoccuper. Selon nous, trois critères fondamentaux auraient dû prévaloir à la décision d'implantation de ce site, précisément une usine à risque, puisqu'aujourd'hui il faut délibérer, s'agissant d'une installation classée par rapport à la protection de l'environnement : le premier, la localisation et l'accessibilité ; le second, l'éloignement des zones à forte densité de population et également d'activités humaines ; le troisième, la maîtrise du foncier par la collectivité publique pour éviter, d'une part de saccager l'environnement comme on l'a fait et d'autre part tous les recours avec les propriétaires fonciers et les riverains.

Bil Ta Garbi n'a jamais pu véritablement expliciter pourquoi ce site avait été retenu dans l'agglomération et, selon nous, ces trois critères fondamentaux qui prévalaient pour l'implantation d'une usine n'ont pas été respectés.

Selon notre groupe, le site de Batz n'est pas adapté à la technologie proposée. Pourquoi ?

- Les contraintes géographiques et l'espace étriqué ne laissent aucune marge de manœuvre quant à une extension éventuelle due à la progression des tonnages. Votre exécutif a fait le choix politique insensé de déclasser un espace boisé classé pour y implanter une usine de ce type.
- Le process de méthanisation retenu ici implique de fait le principe de précaution : la proximité d'habitations, la première à 50 mètres (il semblerait qu'en Europe, ce soit l'usine la plus proche des habitations), une concentration de population particulièrement importante : c'est l'élément qu'il fallait prendre en premier lieu en compte. L'endroit le plus urbanisé de Bayonne va recevoir une installation à risques et peu maîtrisée. L'exemple de Montpellier aurait pu nous amener à réfléchir. A ces habitations existantes, vont s'ajouter dans le futur un éco-quartier, une maison de retraite pour les personnes âgées, des activités artisanales, commerciales, industrielles, etc... Sans craindre de vous contredire, vous développez à quelques mètres de cette usine, à grand renfort de communication un futur éco-quartier qui va encore augmenter la densité de population dans cette zone au nord de Bayonne.
- Autre élément important, les trois bio-réacteurs stabilisés vont être installés à l'extérieur ; ils ne seront pas couverts, et ne pourront de fait donner aucune garantie contre les mauvaises odeurs. Plusieurs élus de notre groupe sont allés récemment visiter une usine de ce type en construction dans un village landais, usine implantée très, très loin des autres habitations. L'ingénieur nous a expliqué le choix qui avait été fait de couvrir le réacteur, justement à cause des odeurs, parce que c'était la préoccupation essentielle et le problème majeur de ce type d'usine. Or, il s'avère qu'à Bayonne, le choix a été fait, pour des raisons financières probablement, de ne pas couvrir ces trois bio-réacteurs, et cela aura des conséquences directes en termes d'environnement.
- La durabilité de cette usine TMB et son amortissement sur 20 ans ne sont pas garantis et au vu des investissements coûteux, puisque la facture s'alourdit chaque jour, cela est-il acceptable lorsqu'on évoque aujourd'hui, comme on vient de le faire (ville de bientôt 50 000 habitants), le développement durable ? Nous savons déjà que cette usine, telle qu'elle est prévue et telle qu'elle est conçue, ne pourra en l'état subir d'évolution alors que la technologie est évolutive et que celle-là ne le sera pas et que l'investissement public à venir est très lourd et long. Nous l'avons indiqué, le principe de précaution doit prévaloir et bien des interrogations que nous nous posons sont aujourd'hui sans réponse.
- La quantité de tonnage destinée à l'enfouissement qui n'est pas définie précisément, notamment dans le temps.
- Le compost fourni, de qualité Rottegrad III, sera-t-il conforme rapidement ou à moyen terme, aux normes européennes ?
- La destination et l'utilisation de ce compost, une fois sorti de l'usine, ne sont pas précisément indiquées.
- Le trafic routier sur la RD 817 est évalué sur des comptages effectués en 2005 et on sait que depuis, la circulation n'a fait qu'augmenter de manière exponentielle. On sait que l'accès nord à Bayonne à plusieurs moments de la journée et l'accès dans l'agglomération pose réellement problème. L'ajout de flux et de feux de circulation vont entraîner des perturbations significatives et ne vont pas arranger la situation dans un endroit stratégique en qualité d'accès à l'agglomération.
- Autre point pour parler d'inquiétude : l'étude des sols n'est pas terminée et ne peut ainsi garantir une assise satisfaisante.
- Autre point également récemment révélé : le risque réel pour les salariés tel que relevé tout récemment par l'inspecteur du travail de la Drôme, qui a déposé un rapport extrêmement alarmant, indiquant qu'il y a des pollutions d'odeurs pour les salariés mais également des pollutions de poussière inquiétantes qui affectent les salariés présents sur le site.

- Et encore, parmi ces interrogations, le nombre d'habitants important dans le rayon d'un kilomètre, nombre sous-estimé puisqu'il n'est pas fait mention dans l'étude des futures zones d'habitation du Séqué et d'Arrousets, quartiers qui sont aujourd'hui voués à un développement urbanistique.
- Enfin, nous apprenons que la Société URBASER connaîtrait des difficultés sur plusieurs sites. Sur trois unités commandées par le SYTRAD (syndicat de la Drôme et de l'Ardèche), deux ont eu deux ans de retard, ne font d'ailleurs toujours pas l'objet d'une homologation devant les écarts performants très significatifs constatés ; la dernière implantation a trois ans de retard, avec un dépassement financier inquiétant, supérieur à 25 %. Plus grave et plus inquiétant encore, la juridiction judiciaire est saisie puisqu'il y a deux résolutions de contrats à la demande du syndicat, avec des demandes de pénalités contre URBASER très importantes, supérieures à 1,5 M€. Donc, des procédures sont en cours et lorsqu'on consulte et qu'on vérifie quelle est la santé financière d'URBASER, on trouve, pour l'exercice clos (le dernier qui est enregistré), au 31/12/2009, un déficit de 900 282 €. Il y a quand même de quoi être inquiet.

Aujourd'hui, c'est un vrai sentiment de gâchis et c'est avec beaucoup d'amertume qu'on a regardé l'évolution de ce dossier : d'une part, comme Jean-Claude l'a dit, et ce qui se passe aujourd'hui le révèle, une mobilisation citoyenne sans précédent pour un projet de ce type ; d'autre part, plusieurs procédures, trois procès qui sont déjà engagés devant le tribunal administratif, fragilisant nécessairement le dossier.

Face à cela, on a opposé du mépris ou un silence radio. Quelle que soit l'issue de ce dossier, issue que personne ne peut prévoir aujourd'hui, il en restera des marques et des leçons à tirer manifestement pour l'avenir.

Compte tenu de l'ensemble de ces observations que nous venons de faire, nous vous demandons de donner un avis défavorable à la demande d'autorisation telle que prévue par le code de l'environnement, puisqu'il faut répondre à la réglementation concernant les installations classées pour la protection de l'environnement.

Mme Pibouleau-Blain : Il est impossible de délibérer sur ce dossier en ignorant le contexte de crispation dans lequel nous nous trouvons tous : vous êtes tous témoins. Crispation de la part de votre équipe, M. le Maire, qui s'entête faute d'avoir prévu des solutions de rechange au cas où le choix technique du TMB avec méthanisation s'avèrerait problématique, ce qui est le cas aujourd'hui, nous le savons. Vous avez dit « il n'y a pas de plan B », mais à qui en incombe la responsabilité si nous n'avons pas de solutions de secours au cas où, techniquement, il y aurait des dangers et des incompatibilités avec le site, avec les riverains ?

Donc, crispation, qui oblige (ma collègue l'a dit) la justice à être sollicitée, faute de consensus avec les propriétaires, avec un certain nombre de personnes. Crispation populaire et associative quand sous nos fenêtres se font entendre les voix de ceux qui protestent, faute d'avoir été entendus plus tôt. Et il ne s'agit pas du point de vue de nimby, de gens qui n'en veulent pas dans leur jardin ni près de chez eux, mais bien de démocratie, et plus précisément de participation au choix que les élus effectuent.

Cette crispation n'est pas nouvelle. Je vous rappelle (cela m'est un petit peu resté en travers de la gorge quand même) qu'il y a un an, au conseil municipal du 16 décembre 2009, vous m'interdisiez le micro à propos de la délibération sur les conteneurs enterrés et donc, d'aborder le débat sur le tri sélectif puisque ces conteneurs ne prévoient pas le recueil des fermentescibles triés. J'ai dû publier mon intervention dans la presse et

l'envoyer à chaque élu ici présent, tandis que vous faisiez, vous, de votre côté, monter au créneau les élus de la CABAB, pour défendre votre projet.

Depuis le dernier conseil municipal de décembre, on ne peut ignorer non plus que les associations invitées par vos soins à se rendre sur le site de Varennes ont pu tirer les conclusions les plus inquiétantes sur le choix technologique. Donc, vous vous inspirez pour votre Canopia puisque Varennes, c'est en somme un de vos modèles.

Dans le même temps, le journalisme d'investigation voit fleurir les articles, tous plus alarmants les uns que les autres, sur les problèmes vécus par les populations, les déceptions des élus en France qui ont adopté cette technologie ainsi que la poursuite en justice d'URBASER pour non respect des clauses concernant les installations. Les promesses n'engagent que ceux qui veulent y croire. Pour ma part, je ne croirai pas qu'URBASER, qui ne respecte pas ses contrats ailleurs, les respectera mieux ici : on ne voit pas pourquoi. Ici, pourtant, vous choisissez le très contesté URBASER et ces mêmes installations qui donnent des cauchemars aux élus qui en ont fait le choix ailleurs.

Comprenons que les crispations ne sont donc pas levées à la date de cette délibération, 10 février 2011 : elles concordent avec le dernier jour assigné à l'enquête publique. Cette délibération devrait pour le moins s'appuyer (cela est incompréhensible), pour les élus, sur une communication préalable de cette expression citoyenne. Mais non, votre empressement nous prive aujourd'hui de prendre connaissance, dans cette assemblée, préalablement, des avis citoyens et d'en débattre. En quoi votre façon de faire respecte-t-elle la gestion responsable ? Il faut croire que tout ce que les citoyens ont écrit ici ne nous intéresse pas puisque la délibération a lieu en même temps que se ferme l'enquête publique.

Nous, élus, à côté du travail du commissaire-enquêteur, nous avons aussi à délibérer, en tenant compte de tous les paramètres. Il fallait un temps de collation et de lecture des avis citoyens avant de délibérer. Nous voici donc sur un double échec potentiel, hélas on en est là ce soir : celui de la relation de confiance avec la population, c'est un échec ; celui de la considération objective du choix technologique et d'une autre alternative, c'est le deuxième échec.

Autre constat consternant : malgré les 600 pages mises à disposition pour l'enquête publique (allez-y les citoyens, lisez les 600 pages, dans un bureau exigu où on est carrément en train de prendre des tickets d'attente), il manque des documents, notamment les conclusions définitives sur la géologie puisque les sondages ne sont pas terminés. Bon, une bagatelle, sans doute !.

Je citerai également l'étude sur la circulation réalisée par Egis Mobilité (son absence est inadmissible). Quels que soient les résultats de l'étude de circulation (on ne peut même pas en parler ici parce que ce n'est pas dans les documents), qu'ils vous soient favorables ou pas, il fallait la mettre à disposition car il nous est permis de douter qu'elle prenne véritablement en compte toutes les données par ailleurs, et je vais m'en expliquer.

En effet, à Varennes, l'absence de tri originel et les ordures souillées conduisent 55 % des déchets à repartir vers des zones de stockage et d'enfouissement. Si tel est le cas, nous allons assister à un aberrant ballet circulatoire à Bayonne, votre usine produisant donc 55 % de déchets, repartant sur les routes en sens inverse de leur arrivée : je croyais qu'on devait les traiter mais on va en produire. J'en veux pour preuve l'annonce par M. Carrère, de Bil Ta Garbi, dans la presse, de rouvrir Bittola. Tiens, tiens, et pourquoi

donc, si ce n'est parce qu'il va falloir des aires de stockage ! Et l'annonce à la CLIS d'un centre de stockage dans les Landes : du compost ne sera pas stabilisé. Bonjour les odeurs, nos amis landais vont apprécier ! Nous verrons s'il est stabilisé.

Contre le coût financier d'un tel gaspillage circulatoire, nous allons toujours devoir accueillir plus de déchets, y compris, comme vous le précisez dans cette note, en accueillant les déchets d'autres lieux que ceux des 200 communes déjà concernées, au cas où certaines communes (peut-être pas la nôtre), plus responsables que d'autres, mettraient en place un vrai tri sélectif. Certaines, apparemment, ont quand même l'intention de séparer les bio-déchets des autres : tout le monde n'en n'est pas au même état qu'à Bayonne.

Oui, bien sûr, vous prévoyez cela, cet accueil massif car vous savez cette usine gloutonne pour pouvoir fonctionner. On comprend mieux que vous ne préconisiez pas la réduction drastique des déchets et le tri obligatoire des fermentescibles à la source lorsqu'on sait que votre choix technologique nécessite toujours plus de bio-déchets en mélange. Je ne l'invente pas, c'est le principe de votre usine : les bio-déchets en mélange, dans la poubelle CLIS d'ordures ménagères pour produire la méthanisation.

Si nous ne faisons pas le choix de ce procédé, toute notre politique de déchets en serait impactée et les coûts diminués. Pour ma part, je connais une autre alternative, qui est à chacun ses déchets, et il n'est pas trop tard pour y revenir. Rappelons la possibilité (je l'ai déjà dit) de responsabiliser les secteurs de communes par de petites unités, le tri, y compris des fermentescibles, étant soutenu par une redevance adaptée au type d'usagers, pour qu'il n'y ait pas d'injustice, comme le recommande l'Union européenne. Que ce soit au volume, par les sacs préachetés, ou au poids, par la pesée embarquée, les solutions existent, d'autres les pratiquent. Je connais bien la Belgique, cela se fait.

Mme Bisauta : Pas partout, soyez précise, il y a deux endroits seulement où cela se fait...

Mme Pibouleau-Blain : Exactement, je connais la Belgique, cela se fait : c'est ce que j'ai dit.

Mme Bisauta : On ne dit pas la Belgique, alors.

Mme Pibouleau-Blain : Eh bien, on peut essayer.

M. le Maire : Laissez terminer, c'est très intéressant.

Mme Pibouleau-Blain : Si cela se fait, Martine, pourquoi pas ici ?

M. le Maire : Ne nous fâchons pas, c'est très intéressant.

Mme Pibouleau-Blain : Ce n'est pas moi qui me fâche, je n'ai pas interrompu cette dame, c'est elle qui m'a interrompue.

Cette solution a l'avantage de pouvoir produire... je ne raconte pas d'histoire, M. le Maire, je raconte des choses qui se font ailleurs...

M. le Maire : Mais je n'ai rien dit...

Mme Pibouleau-Blain : ...un compost de qualité (je suis contente de vous amuser !)...

M. le Maire : Vous ne m'amusez pas du tout, vous m'intéressez.

Mme Pibouleau-Blain : (très bien) ...utilisable localement, moins coûteux (c'est intéressant pour le budget) que la méthanisation. Votre choix va nous obliger à rajouter des déchets verts à un produit de sortie, dans lequel les éléments nocifs seront disséminés : les métaux, les médicaments..., c'est super ! Alors, là, on marche complètement sur la tête, c'est la folie ! A Varennes, la réalisation ne comporte pas de plan d'épandage, ce qui signifie que des terrains agricoles recevant mois après mois (je prends votre exemple) le produit de traitement se gorgent de métaux, de molécules chimiques, médicamenteuses et autres poisons qui polluent l'eau, les produits agricoles et les sols. Un sacré modèle, en vérité !

Alors, que ce soit légal, cela m'indigne complètement, de compenser par l'ajout de déchets verts la mauvaise qualité de votre digestat afin de répondre aux normes ne change rien à l'affaire, ce sera un échec : nous ne produirons pas un compost mais un digestat de mauvaise qualité. Sans plan d'épandage, qui interdirait de gorger un terrain de cet ajout nocif, à condition par ailleurs que quelqu'un en veuille ? Je vous invite, mes chers collègues, à vous souvenir qu'en d'autres temps, la population a dû subir le mélange de lait à la dyoxine à d'autres laits. Ce fut un scandale.

Le choix de l'usine TMB corrobore le fait que contrairement à ce qui se passe à Fribourg, par exemple, vous ne prévoyez pas de ramasser les bio-déchets en porte à porte pour un vrai tri à la source : ce choix est le témoin de ce renoncement.

Quant aux boues des stations d'épuration et effluents d'élevage ou matières stercoraires que vous prévoyez dans la rubrique ICPE 2780, de nombreux exemples, y compris à Bardos, témoignent des nuisances olfactives prévisibles : c'est inacceptable pour les bassins de vie.

Je conclurai par la critique de deux paragraphes surréalistes de cette délibération, c'est incroyable !

Premier paragraphe, vous déclarez « le syndicat Bil Ta Garbi a pris nombre de dispositions pour limiter les effets négatifs de son projet sur l'environnement, leur montant est évalué à 9,27 M€ ». Vous reconnaissez ainsi que ce projet présente de nombreux effets négatifs mais que vous demandez au contribuable de financer plus de 9 M€ pour combattre les nuisances, en sus du coût initial. Franchement, on marche sur la tête, j'ai du mal à comprendre où vous allez : jugez-en vous-même car la population, elle, va vous juger. Pourquoi paierait-elle, cher, une mauvaise usine ? Eh bien, pour avoir le plaisir (c'est incroyable) de déboursier davantage pour en supprimer les nuisances. Vous lui demandez d'être masochiste, c'est la double peine, et même la triple, quand il faudra faire un procès à URBASER pour non respect du contrat.

Deuxième paragraphe surréaliste (ma collègue a aussi parlé de cette question), c'est aussi la critique sur l'étude du danger, où l'incendie représente le danger majeur de l'installation. Vous vous satisfaites qu'il n'y ait pas d'effet domino en dehors du site, mais enfin, les personnels qui y travailleront apprécieront votre remarque, eux qui seront sur place, confrontés à un méthane qui n'est pas neutre, à de nombreuses nuisances dont Mme Capdevielle vient de parler, et, je vous cite, « à un risque d'incendie qui ne concerne que le site lui-même ». On s'amuse dans ce dossier !

J'imagine, mes chers collègues, que la lecture de ces deux paragraphes vous aura aussi stupéfaits. Je ne peux pas penser que ce soit resté sans observation de votre part, d'abord en gestionnaires de l'argent public et préoccupés par la sécurité des travailleurs de cette installation, ceci s'ajoutant à tous les autres arguments déjà développés par mes collègues de l'opposition.

Ma proposition est donc la suivante : demandons à revoir notre copie au profit des alternatives de responsabilisation que nous n'avons pas choisies en ne séparant pas les fermentescibles à la source. Et ce, pourquoi faut-il revoir la copie ? Pour 5 motifs : ce projet est construit sans réelle démocratie participative ; c'est un déni technique de problèmes qui vont se poser ; c'est un détournement des objectifs et de l'esprit éco-responsables ; il est atteint de gigantisme, ce qui va poser des problèmes et ses résultats sont surestimés.

Demandons à prolonger par ailleurs l'enquête publique afin qu'elle puisse présenter à la connaissance de tous les documents qui y font encore défaut et que chacun puisse se prononcer en connaissance de cause. M. le Maire, ce serait vraiment la moindre des choses.

M. Ugalde : Bil Ta Garbi a vraisemblablement les compétences pour assurer une telle exploitation ; il s'y est suffisamment préparé, avec forces moyens d'ailleurs mis à sa disposition. Pour autant, à BPC, on peut difficilement voter une confiance aux porteurs d'un projet, sourds à toute consultation de la population directement concernée depuis des mois. Je rappelle que pour toute consultation, nous avons dû (je parle là au nom du groupe) nous contenter d'un entretien en juillet 2009. Bref de la com, mais que de la com. Une communication savamment orchestrée qui nous annonçait en d'autres temps aussi une unité exemplaire de Bacheforès, par exemple.

Au-delà donc des compétences de gestion, il y a simplement le parti pris de ce syndicat, très en amont de la réflexion, pour un process technique dont la Gazette des communes, qui n'est pas à vraiment parler le media français à la ligne éditoriale la plus libre du territoire national, vis-à-vis des élus en place en tous cas, nous dit le plus grand bien, comme l'envoi récent de Mme Gentili nous le démontre. Tandis que ce même process élève chez des spécialistes aux références toutes aussi respectables et crédibles que celles de la rédaction de la Gazette, des oppositions sans ambiguïté.

A BPC, poussés par une cellule dirigée depuis des mois par notre ami Jean Barland, nous continuons à affirmer qu'aucun process de traitement des déchets n'est en soi la panacée et que, même si le tri sélectif n'est que trop insuffisamment porté par la communication prolifique du moment, il reste un passage obligé et au plus vite pour tous nos concitoyens.

Au-delà donc de ce débat technique, c'est sur le choix du site, sur son exigüité, sur ses impacts négatifs à de multiples niveaux pour les quartiers qui sont une partie de l'avenir urbanistique de notre ville, que nous répétons notre opposition à ce projet. Une opposition que nous avons exprimée, Georges Barrère et moi, au nom de BPC, en participant avant-hier à la consultation diligentée par une enquête publique dont le commissaire n'assure que des actes de présence, assez furtifs selon moi. Seule, dans cette enquête publique, l'étude d'impact, présentée au public de façon quasi idyllique, mobilisera donc notre réflexion et notre extrême vigilance.

BPC s'oppose donc à un avis favorable de notre assemblée sur cette question.

Mme Gibaud-Gentili : Je vais faire court parce que, sur la technique, on pourrait y passer des jours, des semaines et des nuits.

M. le Maire : Oui, on ne va pas refaire le débat.

Mme Gibaud-Gentili : J'aurais tendance à vous dire à tous quelque chose que vous allez trouver extrêmement provocateur mais « qui veut se débarrasser de son chien, l'accuse d'avoir la rage ».

Au fur et à mesure de ce qu'on peut lire dans la presse et les articles qui sortent les uns derrière les autres, on trouve toujours un petit truc, sans jamais donner la parole, ni au syndicat, ni aux gens, pour pouvoir remettre les choses en place.

La deuxième chose que je voudrais vous dire, sans accuser qui que ce soit : chacun est maître chez soi et les collectivités qui portent ces dossiers sont tout aussi méritantes. Je vais vous donner un chiffre : pour l'usine qui est prévue là, à Canopia, c'est 60 M€ ; pour l'usine de Montpellier, qui fonctionne pour le double, le budget initial était à 65 M€. Vous avez dénoncé tout un tas de choses mais si cette usine est faite comme cela, c'est parce qu'elle va être là ; si elle avait été ailleurs, beaucoup de choses n'auraient pas été faites : le traitement de l'air, les conditions de travail pour les salariés, les installations, le confinement. Si cette usine a cette ambition et aura ce niveau de résultat, c'est parce qu'elle va être installée là, avec toute la considération que nous avons pour les riverains qui vivent à proximité.

Mme Capdevielle : Vous voulez dire que parce que le choix a été fait là, elle coûte le double, parce qu'on n'a pas très bien compris ?

Mme Gibaud-Gentili : Non, ce n'est pas ce que je suis en train de dire. Je dis que pour l'installation telle qu'elle est prévue...

M. le Maire : Ne vous cassez pas la tête, on ne vous comprendra pas.

Moi, j'ai une réflexion beaucoup plus politique sur cette affaire-là. Il n'échappe à personne que nous sommes dans une période électorale et je suis surpris, finalement, quand on vous dit que vous êtes « le roi des cons », c'est assez agréable de se dire que ce qualificatif peut être partagé. C'est quand même curieux de voir qu'à la Communauté d'agglomération, nos amis socialistes d'Anglet soutiennent le process. Le lieu, vous me direz, ils n'ont pas beaucoup de mérite !

C'est également assez amusant de voir que M. Lespade, maire communiste de Tarnos, est favorable au projet. Et j'ai ici la délibération du Conseil général (tous des fadas ?), avec des millions d'euros pour ce projet, qui a été votée à l'unanimité. Alors, de deux choses l'une : ou vous n'étiez pas là, ou M. Martin n'était pas là, ce qui ne nous étonnerait pas forcément, ou bien vous avez voté. Alors, vous votez là-bas et ici, vous expliquez que c'est la bombe atomique sur la tête.

Je crois que cela suffit. Que voulez-vous que je vous dise ? D'abord, c'est Bil Ta Garbi, qui est un syndicat, qui est maître d'ouvrage ; l'exploitant, ce n'est pas Bil Ta Garbi mais URBASER, M. Ugalde ; et ensuite, on prend toutes les précautions possibles. Je suis allé au ministère, parce que, figurez-vous, cela vous préoccupe mais à la limite, si en 2013 cela ne marche pas ou si cela pue, je ne suis pas sûr que cela va vous contrarier



beaucoup compte tenu des positions que vous avez prises. Par contre, si cela ne sent pas mauvais et que l'usine fonctionne, plus personne n'en parlera : pertes et profits ! Si cela ne va pas, vous aviez raison, et si ça va, pertes et profits, plus personne n'en parlera. Sauf que, je vous ai écoutés les uns et les autres, vous n'avez pas des sacs poubelles chez vous ? Ah bon ! Et qu'est-ce que vous proposez ? Quel traitement ? Et où l'usine ? La Communauté d'agglomération produit 80 % du tonnage et il y a un principe de proximité : on ne peut pas aller à des kilomètres et des kilomètres de là où on produit 80 % des déchets. Et qu'auraient dit des petites communes qui produisent 2 ou 3 % si on leur avait dit « l'usine est pour vous » ? Eh bien, on a pris nos responsabilités, voilà, comme on l'a fait à l'époque pour la décharge de Bacheforès, comme on l'a fait pour l'incinérateur de Bacheforès. On met tous les atouts de notre côté pour essayer que cela marche. Vous comprenez cela ?

Eh bien, moi, je n'ai pas honte de prendre ces responsabilités-là, je vous le dis. Et il faudra bien quand même qu'on ramasse les sacs parce que le 31 décembre 2013, c'est fini : Lapouyade, Montauban, terminé. Quand on voit ce qui se passe à Marseille quand les éboueurs sont en grève... Si c'est ce que vous voulez, il faut le dire, parce que je n'ai pas entendu de solutions alternatives ; j'ai écouté des litanies de discussions techniques auxquelles je ne connais rien. Je fais confiance à des techniciens. Quand je monte dans l'avion, je ne sais pas piloter, je fais confiance à celui qui pilote ; quand on est chirurgien, on opère des gens qui vous font confiance. Eh bien, moi, je fais confiance pour des process qui sont compliqués.

Je suis allé quand même avant au ministère pour demander ce qu'il pensait de ce process. On m'a répondu que pratiquement tous les projets, c'est ce process. Il y a deux incinérateurs en cours de construction aujourd'hui et le nombre d'usines de tri mécano-biologique et de méthanisation va être doublé en 2012 : cela veut dire qu'il y en aura une quinzaine. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise de plus ? Je ne suis pas technicien, on prend nos responsabilités, il va falloir faire quelque chose de nos déchets !

Eh bien, vous prenez cette position, vous l'assumez ; moi, j'assume la mienne et je m'estime un petit peu plus courageux tout de même parce qu'il n'y a pas que la majorité qui fait des déchets, tout le monde en fait. Et vous serez bien contents qu'on vous les ramasse, fin 2013 ou début 2014, et que cela marche, parce qu'on va faire tout ce qu'on peut pour que cela marche. Mme Gibaud-Gentili l'a dit, c'est vrai qu'on prend toutes les précautions possibles ; cela a un coût : quand on met le charbon actif, qui n'était pas prévu, pour traiter les odeurs, cela coûte 8 M€ si vous voulez le savoir. J'ai fait mettre en place un comité de suivi, où je suis et que je suis régulièrement. On essaie de faire en sorte que cela fonctionne.

Voilà ce que je peux vous dire. Moi, je ne connais pas de plan B et personne ne m'en a pas proposé, ni ce soir, ni avant.

Non, Madame, il n'y aura pas plus de discussion. Je respecte votre position mais nous allons maintenant passer au vote. On a tout entendu.

M. Aguerre : M. le Maire ?

M. le Maire : Je vous en prie, Monsieur, qu'est-ce que vous voulez dire ? Que vous l'avez votée ou pas au Conseil général ? Ou bien vous n'étiez pas là.

M. Aguerre : M. le Maire, on va essayer quand même de calmer le jeu...

M. le Maire : Calmons le jeu...

M. Aguerre : ...d'adopter un ton un peu plus urbain...

M. le Maire : Oui...

M. Aguerre : J'ai moins d'expérience que vous en politique mais j'ai quand même appris une petite chose pendant cette expérience-là. Ce n'est pas forcément prendre pour argent comptant tout ce qu'on nous raconte mais en particulier tout ce que raconte vos amis UMP et le président du groupe UMP au Conseil général.

De quoi s'agit-il, pour être sérieux ? On nous demande de donner un avis sur une enquête publique à l'époque où au Conseil général, on nous demandait de voter une subvention pour Bil Ta Garbi. Moi, je ne renie pas en bloc l'action de Bil Ta Garbi qui, en particulier, mène quand même une politique de tri des déchets au niveau de son action. Donc, en fait, c'est pour cela que j'ai voté cette délibération, tout en émettant certaines réserves au Conseil général sur la localisation de ce site de traitement des déchets à Bayonne.

M. le Maire : Très bien, Monsieur, je vous en entends. J'ai votre citation au Conseil général : « on ne s'arqueboute pas sur la technologie ». Mais qu'est-ce qu'on a entendu ce soir : la condamnation de la technologie, ou bien je n'y comprends rien.

Si, si, si, si, la technologie a été mise en cause, ainsi que la localisation.

Moi, je l'assume, vous ne l'assumez pas, on va passer au vote ; je m'excuse, vous vous êtes largement exprimés sur ce sujet.

Une phrase, Monsieur, si vous voulez, une phrase mais pas deux.

M. Etcheto : Pour extraire de l'intervention de Colette Capdevielle, qui a été mise en exergue, elle a dit, et c'est bien le fond de notre position à nous : « le site retenu n'est pas adapté à la technologie ». Voilà, s'il fallait résumer notre position, ce serait celle-là, ce n'est pas du tout la caricature que vous en faites.

M. le Maire : C'est cela... Vous m'en donnez un autre, alors ?

M. Etcheto : Oui, bien sûr, il y aurait pu en avoir d'autres beaucoup plus adaptés, plus loin des habitations. Vous le savez très bien comme moi, cela se trouve plutôt effectivement dans le canton de Saint-Pierre-d'Irube/Mouguerre. Mais, bon, qu'est-ce qui s'est passé au moment de la décision et du choix ? Là, c'est le flou artistique. Moi, j'ai ma petite idée sur la question.

M. le Maire : Cela ne m'étonne pas de vous que vous ayez des idées sur ces questions-là. Vous en avez fait part, je les ai consultées avec amusement, mon cher, parce que si vous croyez que la politique c'est cela, pour des sujets aussi sérieux que celui-là, des petites arrangements avec M. Iriart, dont tout le monde sait qu'il a ma sensibilité politique...

M. Etcheto : Il est apolitique.

M. le Maire : Vous allez expliquer aux habitants de Saint-Pierre-d'Irube ou de Mouguerre que l'usine est chez eux et que 80 % du tonnage vient de Bayonne, Anglet, Biarritz.

M. Etcheto : Les habitants de Saint-Pierre-d'Irube (il y a une délibération d'ailleurs dans le conseil municipal) font partie de l'agglomération. Je crois qu'ils demandent d'ailleurs, à juste titre, à pouvoir utiliser le centre aquatique de Bayonne ; je pense qu'on leur offrira d'ailleurs cette possibilité avec grand plaisir. Ils sont dans l'agglomération comme les autres.

M. le Maire : Ils représentent 3 % du tonnage !

M. Etcheto : Ce n'est pas la question.

M. le Maire : Ce n'est pas la question, vous êtes rigolo, vous.

M. Etcheto : La question, c'est que nous sommes dans une agglomération...

M. le Maire : Oui, bien sûr, ils ne sont pas dans l'agglomération !

M. Etcheto : Ah, malheureusement, cela aussi est un petit peu de votre faute. Pas dans l'agglomération institutionnelle mais ils sont dans l'agglomération géographique ; l'INSEE ne dit pas autre chose, et c'est bien le fond du problème. Il y a aussi un problème de construction institutionnelle mais comme la politique...

M. le Maire : Vivez dans votre bulle, vivez dans votre monde. Vous êtes content, vous avez fait votre numéro. Maintenant, on vote.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé votent contre.

MM. Ugalde et Barrère votent contre.

Adopté à la majorité.

## ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

### **O/J N° 16 - Stockage déchets ultimes de nettoyage des espaces publics au centre d'Hazketa à Hasparren – Signature du marché avec la société CEPB**

Mme Chevrel : La commission d'appel d'offres ayant attribué le marché détaillé en note de synthèse à la société CEPB, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant d'une durée de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

## FETES TRADITIONNELLES 2011

### **O/J N° 17 - Règlement du concours de l'affiche des fêtes de Bayonne 2011**

Mme Lauqué : Il est demandé au conseil municipal d'adopter le principe de ce concours, d'en approuver le règlement inchangé à 2010 et d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à son organisation.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 18 - Corso – Conventions de mise à disposition du local des chars au profit des associations participantes et versement d'acomptes**

M. Jausaud : Composé de 10 chars, le corso des fêtes 2011 se déroulera sous le thème des « Pays du monde ». Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'une part d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations participantes les conventions de mise à disposition du local destiné à la fabrication des chars et d'autre part de permettre le versement à chacune d'entre elles d'un acompte de 2 000 € à valoir sur les prix à attribuer.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 19 - Conventions de partenariat avec les villes de Bordeaux, Tarbes, Dax et Biarritz pour des prestations de propreté urbaine**

Mme Chevrel : La Ville de Bayonne mutualise avec les communes de Bordeaux, Tarbes, Dax et Biarritz, des moyens humains et matériels en matière de propreté urbaine, permettant ainsi de faire face au surplus de travail provoqué par des évènements festifs. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention de partenariat avec chacune des quatre villes concernées pour l'année 2011.

Mme Pibouleau-Blain : Juste une simple question, je suppose que cela s'est fait dans la consultation des personnels concernés puisqu'il y a des échanges et des classements de personnels. J'imagine que cela s'est fait avec l'accord des personnels ?

M. le Maire : Non, non, on les met dans un camion, avec un cadenas et on les emmène pour travailler !

Mme Pibouleau-Blain : Ce que vous me dites est inadmissible, c'est normal qu'on se préoccupe, en tant qu'élu...

M. le Maire : Mais, Madame, pour qui vous nous prenez ? Enfin, quand même...

Mme Pibouleau-Blain : Je ne suis pas persuadée que les personnels soient toujours consultés pour tout, Monsieur.

M. le Maire : Ecoutez, franchement, c'est une intervention déplacée et de trop, Madame. Je vous ai connue meilleure que cela.

Adopté à l'unanimité.

## **FONCIER**

### **O/J N° 20 - Bail à réhabilitation au profit du PACT – HD Pays-Basque concernant d'anciens logements de fonction de l'école de la Citadelle – Modification de la durée**

M. Gouffrant : Les nouvelles conditions d'octroi en 2011 des aides de l'ANAH rendent nécessaire de prolonger la durée du bail à 35 ans afin d'assurer l'équilibre économique de cette opération. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation dudit bail à réhabilitation avec le PACT-HD Pays basque sur la base de cette nouvelle durée.

M. le Maire : Je crois que ce sont 6 logements qui vont être réhabilités par le PACT et qui seront mis à disposition.

Adopté à l'unanimité.

#### **O/J N° 21 - Désaffectation et déclassement de la piscine des Hauts de Sainte-Croix**

M. Jaussaud : Comme suite à l'ouverture du nouveau centre aquatique, il est demandé au conseil municipal de prononcer la désaffectation de l'ancienne piscine des Hauts de Sainte-Croix dans la mesure où ledit bien n'est plus affecté au service public local et de constater le déclassement du domaine public de ce même bien, ce dernier étant appelé à intégrer le patrimoine privé de la commune de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

### **INFRASTRUCTURES**

#### **O/J N° 22 - Total Exploitation Production France - Dossier de déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers pour la canalisation de transport d'hydrocarbure de Lacq à Tarnos – Avis de la Ville de Bayonne**

M. Causse : Considérant les dispositions prises telles que détaillées en note de synthèse, la Ville de Bayonne émet un avis favorable au projet d'arrêt définitif de la canalisation d'hydrocarbure Lacq-Tarnos à la condition expresse que TEPF la cède intégralement à la commune de Bayonne, y compris avec les servitudes éventuelles qui l'accompagnent, là où elle sera conservée sans être emplie de béton.

Adopté à l'unanimité.

### **PATRIMOINE IMMOBILIER**

#### **O/J N° 23 - Immeuble Cassin – Réparation du balcon du 1<sup>er</sup> étage - Autorisation du dépôt de la déclaration de travaux**

M. Gouffrant : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer la déclaration de travaux correspondante et à signer les documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

### **RENOVATION URBAINE**

#### **O/J N° 24 - Renouvellement du cofinancement du poste de chargé de mission pour la promotion des clauses d'insertion à la Maison de l'emploi en 2011**

M. Millet-Barbé : Il est demandé au conseil municipal de renouveler le cofinancement pour l'année 2011, du poste de chargé de mission « clauses d'insertion dans les marchés publics » à la Maison de l'emploi, dans les conditions détaillées en note de synthèse.

Mme Capdevielle : Bien sûr, on va voter pour cette délibération. Simplement, nous vous demandons, pour le futur, s'il serait possible d'avoir une évaluation de la Maison de

l'emploi depuis sa création, notamment sur l'emploi local. Je voudrais avoir quelques chiffres : personnes qui y vont, à quoi elle sert, le travail qui se fait avec Pôle emploi, comment se fait le partenariat, l'efficacité..., à savoir un travail d'évaluation fait plusieurs années après.

M. Millet-Barbé : Je prends évidemment l'engagement de vous envoyer le bilan annuel qui est fait, il n'y a aucun problème. Je rassure d'ailleurs également tout le monde sur ce qui a pu être dit concernant les financements de l'Etat sur la subvention pour la Maison de l'emploi : ceux-ci ne sont pas du tout aussi alarmants qu'annoncés puisque nous accusons aujourd'hui une baisse de 22 % de financements mais qui vont pouvoir être compensés par l'Etat, sur une nouvelle ligne au titre du fonds social européen ouverte par le Préfet de région. Ce qui fait que nous n'aurons pas de perte financière.

Mme Capdevielle : Puisque vous vous engagez, et nous vous en remercions, à nous le communiquer, il serait peut-être bien de le mettre dans le cadre d'un conseil municipal, comme communication, de manière à ce qu'il soit rendu public.

M. Millet-Barbé : Oui, oui.

M. le Maire : On vous le communiquera, vous en ferez ce que vous voudrez. C'est un document qui est libre, il n'y a pas besoin de le mettre au conseil municipal. Vous pouvez en disposer et vous en disposerez très rapidement, Madame.

M. Millet-Barbé : La collectivité support, c'est la Communauté d'agglomération.

M. le Maire : Mais c'est Christian qui s'en occupe à la Communauté d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

## RESSOURCES HUMAINES

### **O/J N° 25 - Modification du tableau des effectifs**

Mme Dumas : Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs tel que présenté en note de synthèse (cinq créations, cinq transformations et quatre suppressions de postes).

Adopté à l'unanimité.

## SPORTS

### **O/J N° 26 - Convention d'utilisation du Centre aquatique des Hauts de Bayonne**

M. Jaussaud : Plusieurs activités proposées aux usagers du centre aquatique des Hauts de Bayonne sont organisées et encadrées par des associations sportives, des organismes de formation ou encore de santé. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention type d'utilisation des bassins ou des locaux, chaque mise à disposition étant accordée sur la base de la grille tarifaire en vigueur.

Mme Pibouleau-Blain : Ce que je comprends, c'est qu'il y a bien sûr une grille tarifaire mais que par ailleurs, les associations, notamment, seraient dans l'obligation de présenter un MNS. Je comprends bien ?

M. Jausaud : Oui, c'est-à-dire que quand une association, par exemple, pour parler de la plus évidente, la section natation de l'Aviron bayonnais, intervient sur l'équipement, l'encadrement est assuré par un MNS de l'Aviron bayonnais, qui est souvent l'enseignant.

Mme Pibouleau-Blain : L'Aviron bayonnais, c'est une chose (je ne sais pas précisément, pour l'Aviron bayonnais, comment cela s'organise) mais ma préoccupation, c'est simplement que cela mettra quand même peut-être des associations en difficulté parce que, tout de même, avoir un MNS n'est pas si évident.

Moi, il me semblait que pour un équipement municipal (je le dis comme cela), pour les choix que nous faisons là, nous devrions avoir une rotation de MNS et que c'est l'équipement qui devrait les assurer. J'ai un peu de mal à me dire que les associations devront avoir un MNS : cela a un coût... Je veux dire, est-ce que c'est bien possible pour tout le monde ?

M. Jausaud : Non, mais, de fait, elles en ont un, c'est-à-dire que quand une association vient pour dispenser des cours de natation à ses adhérents... vous m'écoutez, Mme Pibouleau-Blain ou vous ne m'écoutez pas ? Je suis en train de vous répondre...

Mme Pibouleau-Blain : Mais je vous ai écouté...

M. le Maire : Il n'a pas fini. Madame...

Mme Pibouleau-Blain : M. Jausaud, je voulais juste vous préciser que je ne parlais pas forcément de celles qui en ont déjà. Vous dites qu'elles en ont de fait mais ce n'est pas ma question, vous ne répondez pas à ma question. Ma question est, par exemple : imaginez une association sportive féminine, ou autre, elles n'en ont pas de fait. Donc, répondez à cela.

M. le Maire : Il y a 7 MNS en tout et l'exploitation de cette piscine, c'est 900 000 € par an.

M. Jausaud : La Ville de Bayonne se charge de l'accueil du public et des scolaires : ce sont nos deux missions principales. Au-delà, ce sont les activités club qui sont des activités propres à chaque club : ils définissent leur programme, ils ont leur encadrement propre. Au-delà de cela, et c'est ce qui concerne cette délibération, c'est sur des activités annexes, type...

Mme Pibouleau-Blain : Non.

M. le Maire : Ecoutez, il ne rouspéte pas et vous, vous rouspétez. C'est le comble du comble...

Mme Pibouleau-Blain : Je vous donne ma conclusion, M. le Maire, simplement une phrase.

C'est encore très simple, dans ce cas-là, les tarifications des associations augmentent, parce qu'évidemment il faut avoir ce MNS, cela se paye ; donc, automatiquement, il y a encore une sélection qui se fera par la tarification.

M. le Maire : Bien sûr, Madame ! Bien sûr ! On vous a comprise, on vous a entendue.

Mme Pibouleau-Blain : C'est une réalité.

M. le Maire : Vous regarderez combien coûte la journée de piscine pour les gens qui viennent là.

Mme Pibouleau-Blain : Je n'ai jamais vu cela ailleurs, moi.

M. le Maire : Vous vous abstenez, Madame ?

Mme Pibouleau-Blain : Mais non, je ne suis pas d'accord.

M. le Maire : Vous vous abstenez ou pas ?

Mme Pibouleau-Blain : Comment cela ?

M. le Maire : On vote. Il y a 3 solutions : vous votez pour, vous vous abstenez ou vous votez contre.

Mme Pibouleau-Blain : Mais pourquoi vous me demandez si je m'abstiens ? Je peux voter contre aussi. Je vote contre.

M. le Maire : Vous avez une propension, Madame, à beaucoup vous écouter et à vous répondre mais de temps en temps, il faut qu'on puisse échanger.

Mme Pibouleau-Blain : Ne me faites pas la leçon parce celui qui s'écoute ce soir, c'est vous, Monsieur.

M. le Maire : Je ne suis pas un enseignant, Madame, je ne fais la leçon à personne.

Mme Pibouleau-Blain : Vous avez hurlé dans la salle tout à l'heure ; qui s'écoute, alors ?

M. le Maire : Non, je ne m'écoute pas, je crie trop fort.

Allez, Madame, écoutez, franchement, sur une délibération comme cela, qu'est-ce que vous allez chercher du pataquès ? Il n'y en a pas, c'est tout... Perdre du temps sur des délibérations comme celle-là !

Mme Pibouleau-Blain : Pourquoi les soumettre si on n'a pas le droit de discuter ?

M. le Maire : On vous écoute religieusement régulièrement. Objectivement, sur Bil Ta Garbi, cela a été long...

Mme Pibouleau-Blain : Je n'ai pas crié, moi...

M. le Maire : Mais moi non plus... Je suis un homme, j'ai la voix qui porte.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.  
Adopté à la majorité.



**O/J N° 27 - Convention d'indemnisation au titre des mises à disposition d'équipements municipaux en faveur du collègue Aturri (années scolaires 2010-2012)**

Mme Lauqué : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'extension du dispositif d'indemnisation du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques au Collège Aturri de Saint-Pierre-d'Irube dans les conditions fixées par la délibération du 22 octobre 2009, et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions ou avenants nécessaires pour les années scolaires 2010-2012.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 28 – Convention de mise à disposition de locaux (ancienne piscine des Hauts de Sainte-Croix) au profit de l'Association Sportive Bayonnaise (ASB)**

M. Jausaud : Comme suite à la désaffectation de la piscine des Hauts de Sainte-Croix, une partie des locaux sera mise à disposition de l'ASB pour y domicilier provisoirement son siège social et utiliser les vestiaires/sanitaires dans le cadre d'animations sportives. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec l'ASB dans les conditions détaillées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 29 - Eclairage du terrain de rugby Christian Belascain – Autorisation du dépôt de la déclaration de travaux**

M. Jausaud : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer la déclaration de travaux correspondante et à signer les documents nécessaires.

M. le Maire : Nous avons obtenu l'autorisation de mettre 4 mâts sur le terrain synthétique des remparts, dit terrain Belascain. Les crédits sont alloués et à la fin de la saison, nous aurons l'éclairage sur le terrain Belascain, un des rares dignes de ce nom.

M. Ugalde : Puisqu'on parle du stade Christian Belascain, je vois qu'il est doté d'un panneau électronique. Il n'y a pas eu de difficulté particulière quand on sait qu'on a été obligé de se contraindre à des impératifs, concernant la hauteur des poteaux par exemple ?

M. le Maire : A priori, je n'ai pas reçu de courrier des Monuments historiques, des Bâtiments de France ou du Secteur sauvegardé.

M. Ugalde : Une question s'est posée, c'est pour cela.

M. le Maire : A partir du moment que c'est démontable... Ce n'est pas quelque chose de fixe. On a obtenu les poteaux parce qu'ils sont démontables : si un jour on veut les enlever, on les enlève. Quand c'est précaire, ça va mais quand c'est vraiment définitif, cela pose des problèmes par rapport aux Monuments historiques. Mais ce n'était pas la peine d'avoir un terrain synthétique (il fait nuit à 5 heures l'après-midi) s'il n'est pas éclairé.

On est donc heureux d'avoir obtenu cette autorisation : ce sont les sportifs de l'association qui vont en profiter.

Adopté à l'unanimité.

## URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE

### **O/J N° 30 – Cession de l'immeuble sis 20 quai Galuperie, cadastré BZ 62 à la SA HLM Domofrance**

M. Gouffrant : En vertu de la délégation accordée par le conseil municipal sur le secteur sauvegardé, M. le Maire a notifié à la SCI Aguerria, désirant vendre l'immeuble sis 20 quai Galuperie, sa décision de le préempter en raison de l'opportunité offerte de réaliser une restructuration entrant dans les objectifs poursuivis par le PLH ou dans le cadre du futur PNRQAD et de l'OPAH-RU associée. La SA HLM Domofrance s'étant déclarée intéressée pour y aménager des logements sociaux, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à céder cet immeuble à ladite société, pour le prix de 340 000 € (correspondant au prix d'achat) majoré des frais d'acte et à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette vente.

C'est une opération importante puisque c'est un petit peu le lancement du PNRQAD (programme national de requalification des quartiers anciens dégradés).

M. le Maire : C'est la première opération dans le cadre de la restauration de l'habitat ancien dégradé.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 31 - Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la ville**

Mme Boé : Il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions détaillées dans la note de synthèse, leur montant total s'élevant à 78 153,81 €.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

Adopté à la majorité.

## COOPERATION INTERCOMMUNALE

### **O/J N° 32 - Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak – Modification des statuts**

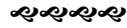
Mme Chevrel : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune d'Arcangues au Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak et en conséquence, la modification correspondante des statuts.

Adopté à l'unanimité.



M. le Maire : La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le jeudi 31 mars 2011 à 17 h 30 et la réunion préparatoire, le mardi 22 mars 2011 à 18 h.

Je vous remercie et je vous souhaite une très bonne soirée.



***La séance est levée à 19 h 45.***

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 10 février 2011.

**-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-**